



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale
et du logement

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services

Bureau des politiques de l'action sociale
et des conditions de travail

L'ACTION SOCIALE EN 2006

Bilan présenté à la CNCAS du 10 mai 2007

<i>Introduction</i>	- 5 -
<i>Quelques chiffres clés</i>	- 6 -
<i>I - Action sociale et dialogue social local</i>	- 9 -
<i>II - L'action sociale et la mise en place de la lolf</i>	- 9 -
2.1 - Analyse du budget	- 9 -
2.2 - Les actions déconcentrées	- 11 -
2.3 - Les actions nationales.....	- 12 -
2.4 – Les modalités de calcul des enveloppes allouées aux services.....	- 13 -
<i>III – Les priorités nationales</i>	- 14 -
3.1 – Restauration collective	- 14 -
3.2 – Logement	- 18 -
3.3 – Surendettement	- 19 -
3.4 – Les priorités régionales	- 19 -
<i>IV - La famille</i>	- 20 -
4.1 - L'aide à l'éducation.....	- 20 -
4.2 – Les vacances	- 21 -
4.3 – Les loisirs	- 28 -
4.4 – La fête de Noël.....	- 29 -
4.5 – Les enfants (ou jeunes adultes) handicapés.....	- 31 -
4.6 – Les autres prestations à destination des enfants	- 31 -
4.7 – Autres prestations adultes.....	- 34 -
<i>V - Le CESU préfinancé</i>	- 36 -
<i>VI - Les subventions</i>	- 38 -
6.1 – Les associations nationales.....	- 38 -
6.2 – Les associations locales.....	- 39 -
6.3 – La Mutuelle générale des affaires sociales (MGAS)	- 40 -
<i>VII - Les actions du réseau des assistants de service social du personnel en 2006</i>	- 41 -
7.1 – Un réseau confirmé.....	- 41 -
7.2 - Une proximité de service maintenue en réponse aux besoins.....	- 42 -
7.3 - Le champ des actions et les problématiques soulevées.....	- 45 -
<i>ANNEXES</i>	- 51 -

**L'action sociale
en faveur des agents du ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement**

(Secteur Travail)

INTRODUCTION

L'action sociale en faveur des agents de l'Etat est mise en oeuvre à trois niveaux : interministériel, ministériel et régional. A chacun de ces niveaux, le dialogue social s'organise et se développe au sein des instances paritaires compétentes, les actions conduites devant tenir compte de l'ensemble des réflexions menées aux niveaux supérieurs qui sont complémentaires

Les prestations interministérielles sont des prestations d'action sociale instituées par le ministère chargé de la fonction publique. Elles concernent tous les agents de l'État.

Les prestations ministérielles ont été créées par le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, dans le cadre de sa politique d'action sociale, après avis de la CNCAS. Elles sont donc spécifiques aux agents de ce ministère.

Les prestations locales sont des prestations régionales créées pour tenir compte des spécificités locales. Leur mise en place ne peut être décidée qu'après débat en CTPR (Comité technique paritaire régional). Elles ne peuvent être versées que dans la limite des crédits disponibles chaque année.

La politique d'action sociale est construite autour de quatre grands axes :

- Le versement d'allocations ou de prestations à caractère social interministérielles ou ministérielles soumises à condition de ressources
- Un réseau régional d'assistantes sociales du personnel
- La prise en charge d'une partie du coût des repas pris dans un restaurant inter administratif ou inter entreprise
- Des aides directes ou indirectes pour la pratique de sports ou pour l'accès à la culture et autres loisirs (vacances, week-ends, ...).

Les orientations en matière d'action sociale sont soumises chaque année à la Commission Nationale Consultative d'Action Sociale (CNCAS). Un bilan annuel est présenté à cette même commission au cours du 1^{er} semestre de chaque année.

Lors de sa réunion du 18 novembre 2004, cette commission (CNCAS) ainsi que le Comité interministériel pour l'action sociale (CIAS) en 2005, ont arrêté trois grandes orientations nationales afin de rendre l'action sociale plus lisible et éviter la dispersion des efforts, qui sont toujours celles:retenues actuellement.

- la restauration collective ;
- le logement social ;
- la prévention du risque de surendettement ;

Ces priorités ont de fait été complétées par une réflexion sur l'éducation des enfants qui a fait l'objet d'un effort particulier à travers l'aide à l'éducation.

Au delà de ce rappel, l'année 2006 dans le domaine de l'action sociale, a été marquée par la mise en oeuvre du CESU ainsi que par la réflexion menée au tour de la création de la prestation « vacances » qui a abouti à la mise en place de cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2007.

Il convient également de souligner qu'au 1^{er} janvier 2006 le calcul du quotient familial a fait l'objet d'une double modification conduisant à une augmentation du taux moyen des aides et à un accroissement du nombre potentiel des bénéficiaires.

Par ailleurs le taux de l'ensemble des prestations ministérielles a fait l'objet d'une revalorisation variable selon la prestation (annexe 1 de la circulaire N°2005/08 du 1 décembre 2005)

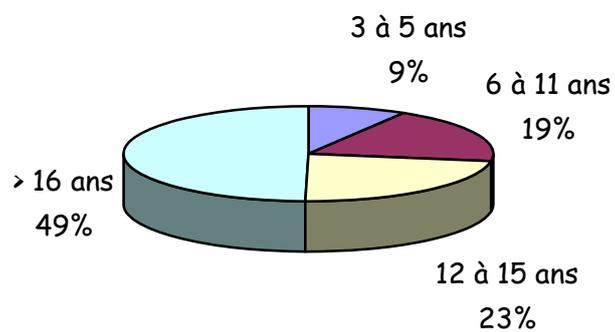
QUELQUES CHIFFRES CLES....

✓ Répartition des bénéficiaires de prestations sous coefficient familial :

- ↪ 34 % ont un CF = compris entre 0 et 70 %
- ↪ 16 % ont un CF compris entre 71 et 100 %
- ↪ 16 % ont un CF compris entre 101 et 129 %
- ↪ 35 % ont un CF supérieur à 130 %

Soit au total de 3 786 agents bénéficiaires ce qui représente 33 % de l'effectif logé. Mais environ les 2/3 des agents ayant des enfants (Cf. l'enquête SOFRES réalisées en 2002).

L'âge des enfants des agents sous QF



Pour un total de 4 486 enfants.

QUELQUES CHIFFRES...

PREVISIONS DE DESPENSES INSCRITES DANS LES BOP	7 842 280 €
MONTANT TOTAL DES DEPEI SOIT UNE CONSOMMATION DE 97 %	7 003 119 €
DIFFERENCE	839 161

EFFECTIFS DE REFERENCE	10 478
EFFECTIFS LOGES	11 442

PART RESTAURATION PAR EFFECTIF LOGE	281 €	} 778 €
PART PAR AGENT HORS RESTAURATION	497 €	

LA FAMILLE_ :*

ESTIMATION DU NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	12 800	
DONT		
moins de 3 ans = 850	3 - 5 ans = 875	
6 - 15 ans = 5 200	16 - 18 ans = 2 250	plus de 18 ans = 3 625
78 % DES AGENTS ONT PLUS DE 40 ANS		
COUPLE AVEC AU MOINS 1 ENFANT	57%	
FAMILLE MONOPARENTALE	11%	
FOYER SANS ENFANT	32%	

AU NIVEAU LOCAL, PAR RAPPORT A LA DEPENSE GLOBALE DECONCENTREE :

POIDS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	43%
POIDS DES PRESTATIONS INTER ET MINISTERIELLES	21%
(enfants + adultes)	
POIDS DES PRESTATIONS LOCALES	9%
(enfants + adultes)	
POIDS DES PRESTATIONS COLLECTIVES	5%
(enfants + adultes)	
POIDS DES ASSOCIATIONS	16%
POIDS DU NOEL DES ENFANTS	6%
POIDS DES PRESTATIONS TOTALES EN DIRECTION DES ENFANTS	24%
POIDS DES PRESTATIONS TOTALES EN DIRECTION DES ADULTES	28%

MONTANT DES SECOURS ACCORDES	284 317 €
MONTANT DES PRETS ACCORDES	165 071 €

* Source "Enquête sur le profil des bénéficiaires de l'action sociale", TNS SOFRES, mai 2002

I - ACTION SOCIALE ET DIALOGUE SOCIAL LOCAL

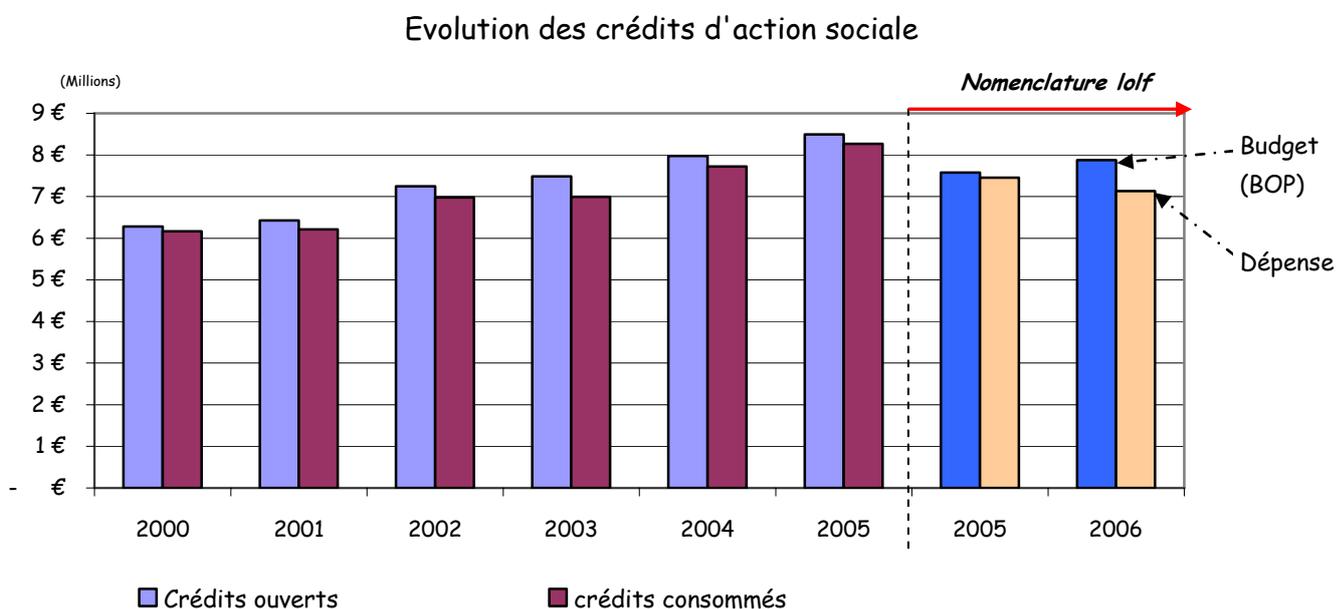
La CNCAS a rappelé à plusieurs reprises son attachement au développement d'un dialogue social sur l'action sociale au niveau régional. Deux indicateurs ont été retenus pour essayer de mesurer ce développement. Il s'agit de la présentation aux CTP concernés, d'une part de la répartition des crédits au niveau infrarégional et entre les différentes catégories de prestations ou d'actions, d'autre part de la présentation du programme régional d'action sociale.

L'affectation des crédits et la création de prestations locales ont fait l'objet d'un débat ou d'une présentation en CTPR dans près de la moitié des régions¹, ce qui marque un léger repli relativement aux années précédentes.

Dans 11 régions -soit un peu moins qu'en 2005 (où l'on enregistrait 14 régions), une commission régionale d'action sociale ou un groupe de travail a été mise en place pour préparer les avis du CTPR.

II -L'ACTION SOCIALE ET LA MISE EN PLACE DE LA LOLF

2.1 - ANALYSE DU BUDGET



Il convient de rappeler qu'en 2005 par anticipation du passage en LOLF, il a été procédé à une extrapolation pour avoir un périmètre de dépenses équivalent à celui qui serait celui de l'action sociale en 2006. C'est ainsi qu'ont été déduits les dépenses de médecine de prévention, les dépenses d'insertion des travailleurs handicapés et les crédits d'actions sociales de l'INTEFP.

¹ L'administration centrale est considérée comme une région dans cette analyse et l'INTEFP n'est pas prise en compte dans le bilan 2006.

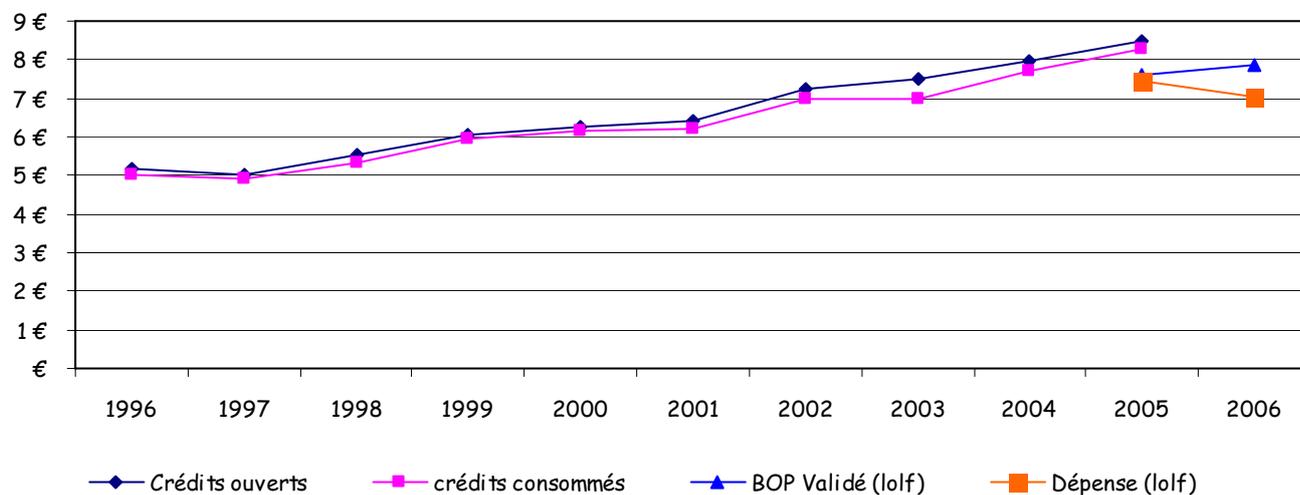
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005	2006
LFI	6 097 961	6 205 410	6 527 867	7 000 000	7 176 233	7 812 373	7 632 889	7 872 280
INTEFP / Centre			248492	248492	300897	281105		
S/total LFI	6 097 961	6 205 410	6 776 359	7 248 492	7 477 130	8 093 478	7 632 889	7 872 280
Crédits	145 058	106 867	240 270	233 600	143 470	110 727		
Reports	37 502	110 931	227 894	0	353 964	244 970		
Crédits ouverts	6 280 521	6 423 207	7 244 523	7 482 092	7 974 564	8 449 175	7 632 889	7 872 280
Crédits consommés	6 169 590	6 213 768	6 728 403	6 747 052	7 447 640	8 025 859	7 455 000	7 131 543
INTEFP / Centre			248492	248492	269756	240865		
Total crédits consommés	6 169 590	6 213 768	6 976 895	6 995 544	7 717 396	8 266 724	7 455 000	7 131 543

*LFI et crédits consommés 2002, 2003, 2004 et 2005 : inclus les crédits alloués à la région Centre dans le cadre de la globalisation et à l'INTEFP, sur la base des mesures budgétaires obtenues en 2002 (Centre : 202 405 €; INTEFP : 78 700 €). La deuxième partie du tableau (les deux dernières colonnes de droite) présente, selon la nomenclature lof les dépenses et la LFI.

En 2006, la notion de LFI doit être comprise comme montant des dépenses prévisionnelles d'action social inscrit dans les BOP du programme 155

Evolution des crédits et dépenses d'action sociale

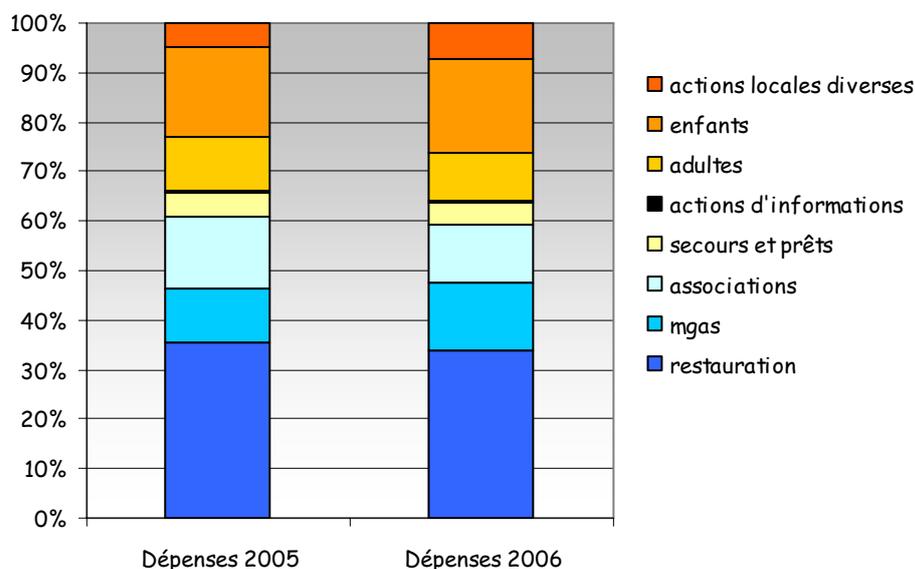
Millions



La consommation des crédits d'action sociale s'effectue selon deux modalités, au vu de leur objet :

- les actions mandatées directement par les services, dans le cadre de leur dotation : versement des prestations aux agents, restauration, subvention aux associations ...
- les dépenses relatives aux actions nationales (ADASCAS, MGAS, prêts et secours, autres associations nationales), concernant aussi bien les agents d'administration centrale que des services déconcentrés, et sont gérées directement par le bureau des politiques d'action sociale et des conditions de travail (BPASCT).

Répartition des dépenses d'action sociale



* Le taux de consommation des crédits d'action sociale est le rapport entre les dépenses réalisées et le budget disponible sur un exercice. Son analyse sur une longue période fait apparaître une légère baisse tendancielle de 1

Les services ont éprouvé quelques difficultés à prévoir la dépenses d'action sociale pour 2006 et à la répartir entre les titres II et III, ce qui explique l'écart entre ces prévisions et la réalité des dépenses. Dans ces conditions il semble plus intéressant de comparer les crédits consommés en 2005 (a périmètre de dépenses constants et donc reconstitués pour 2005) et ceux consommés en 2006.

La baisse de consommation des crédits est faible (moins de 5%) et différenciée selon les régions. Elle correspond, au-delà de la raison évoquée ci-dessus à des changements d'ordre structurel dans les besoins des agents en matière de prestations liées sans doute à des modifications d'ordre sociologiques (baisse du nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations, changements dans les habitudes de consommation en ce qui concerne la restauration ou dans les comportements en ce qui concerne les vacances).

La convergence de ces différents éléments n'explique sans doute pas totalement la légère tendance baissière constatée qui devra faire l'objet d'une analyse fine si elle se confirme en 2007.

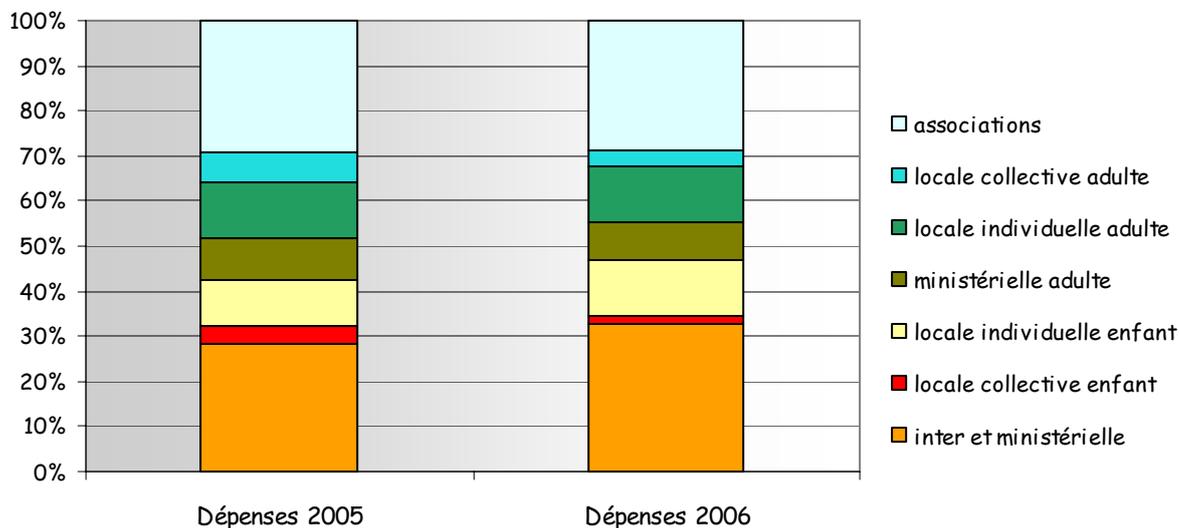
2.2 - LES ACTIONS DECONCENTREES²

Les crédits gérés au niveau des services déconcentrés représentent 81 % des prévisions de dépenses, la part de la restauration collective dans ce sous-ensemble est de 43 % (soit 35 % de la dépense globale annuelle d'action sociale).

² L'administration centrale est ici considérée comme un service déconcentré.

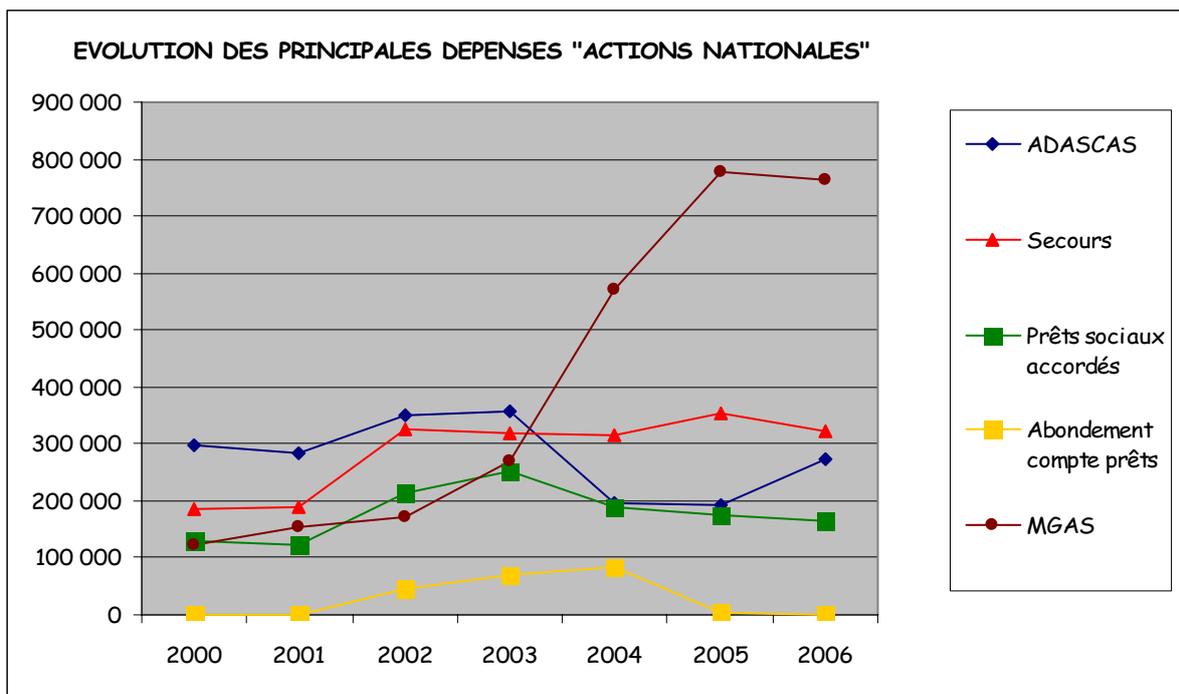
Hors dépense de restauration collective, la ventilation des dépenses par nature fait apparaître que 32 % des crédits sont affectés à des actions pour les agents ayant des enfants.

Répartition des dépenses d'action sociale (hors action nationale)



2.3 - LES ACTIONS NATIONALES

- L'accroissement significatif de la subvention à la MGAS en 2005 a traduit de façon « mécanique » la prise en charge plus élevée d'une fraction de la cotisation « maladie » des agents –actifs ou retraités- adhérents à la Mutuelle. En 2006, cette prise en charge a été maintenue. La variation est donc due au nombre d'adhérents.
- En ce qui concerne les prêts sociaux, on note une stabilisation de la dépense. En 2006, comme 2005, la totalité de la dépense de ces prêts a été financée par le remboursement des prêts accordés précédemment. Ces prêts sont gérés par la MGAS sur un compte spécifique, compte qui est abondé en fonction des prévisions de remboursement à venir et des dépenses prévisibles.



2.4 – LES MODALITES DE CALCUL DES ENVELOPPES ALLOUEES AUX SERVICES

En 2006, les dépenses en matière d'action sociale ont été déterminées par les régions et l'administration centrale dans le cadre des BOP du programme 155.

Les crédits d'action sociale sont répartis entre le titre II pour les prestations versées directement aux agents et le titre III pour toutes les autres actions.

L'administration avait pris l'engagement que la mise en œuvre de la LOLF ne se traduirait pas en 2006 par une baisse des crédits consacrés à l'action sociale (titre II + titre III). Cet engagement a reçu sa traduction dans les prévisions de dépenses inscrites dans les BOP fin 2005. La prévision de dépense sur 2006 était de 7 872 280 €

Afin de permettre une comparaison entre 2005 et 2006, il a été recalculé les crédits 2005 sur la base de la structure des dépenses d'action sociale en 2006. C'est pourquoi ont été déduits des crédits sur le chapitre 34.92 en LFI 2005, les sommes consacrées à la médecine de prévention et à l'insertion des TH.

Cet engagement s'est concrétisé par le montant des dépenses effectives qui a été de 7.131.543 € alors qu'elle était de 7.455.000 € en 2005 (dépense reconstituée)

III - LES PRIORITES NATIONALES

Pour la restauration collective la priorité doit conduire à offrir à chaque agent la possibilité de prendre un repas complet de qualité à un prix abordable. **Le prix payé par les agents pour un repas de même nature et à indice égal doit être harmonisé au niveau régional.**

La prestation « aide au nouveau logement » doit être accompagnée de partenariat et d'une réflexion sur des mesures d'accompagnement au niveau régional.

L'action de prévention du risque de surendettement ne peut être conduite qu'en liaison avec les assistants du service social du personnel, en organisant avec des professionnels des actions de sensibilisation. A terme, tout agent doit pouvoir bénéficier de l'appui d'une conseillère en économie sociale et familiale.

3.1 – RESTAURATION COLLECTIVE

3.1.1 – Diminution des repas servis en 2006 en restauration collective

706 097 repas ont été servis en 2006 (722 618 en 2005), soit 2 % de moins qu'en 2005. mais le nombre moyen de repas proportionnellement à l'effectif logé reste stable entre 2005 et 2006, la part des repas qui bénéficient de la subvention interministérielle restant relativement stable puisqu'elle représente toujours plus des trois quarts de l'ensemble des repas servis.

- 620 035 l'ont été dans une structure collective de restauration (restaurant administratif, inter administratif, inter entreprises), contre 631 187 en 2005 – soit une diminution de 2% ;
- 86 062 l'ont été dans une structure de restauration « privée », contre 91 431 en 2005– soit une diminution de 6%. La restauration « privée » représente 12 % du nombre total de repas servis en 2006, contre 13% en 2005 ;
- 169 828 repas n'ayant pas bénéficié de la subvention interministérielle ont été servis en 2006, contre 163 853 en 2005 – soit une augmentation de 4% , mais ces repas ont bénéficié dans la plupart des cas d'un complément de prestation ministérielle;

	Nombre de repas servis	Nombre de repas / effectif logé	Repas bénéficiant de la subvention interministérielle
2006	706 097	61,71	76%
2005	722 618	61,74	77%
Evolution	-2,3%	-0,04%	-1,8%

3.1.2 - Le prix des repas

Les comparaisons ont été établies sur la base de la notion de « plateau-type ». Le prix de revient moyen d'un repas-type sur l'ensemble du territoire français s'élève à 7,44 € en 2006 et augmente nominalement de quatorze centimes par rapport à 2005 (7,05 €) - soit une augmentation de 5,5 %.

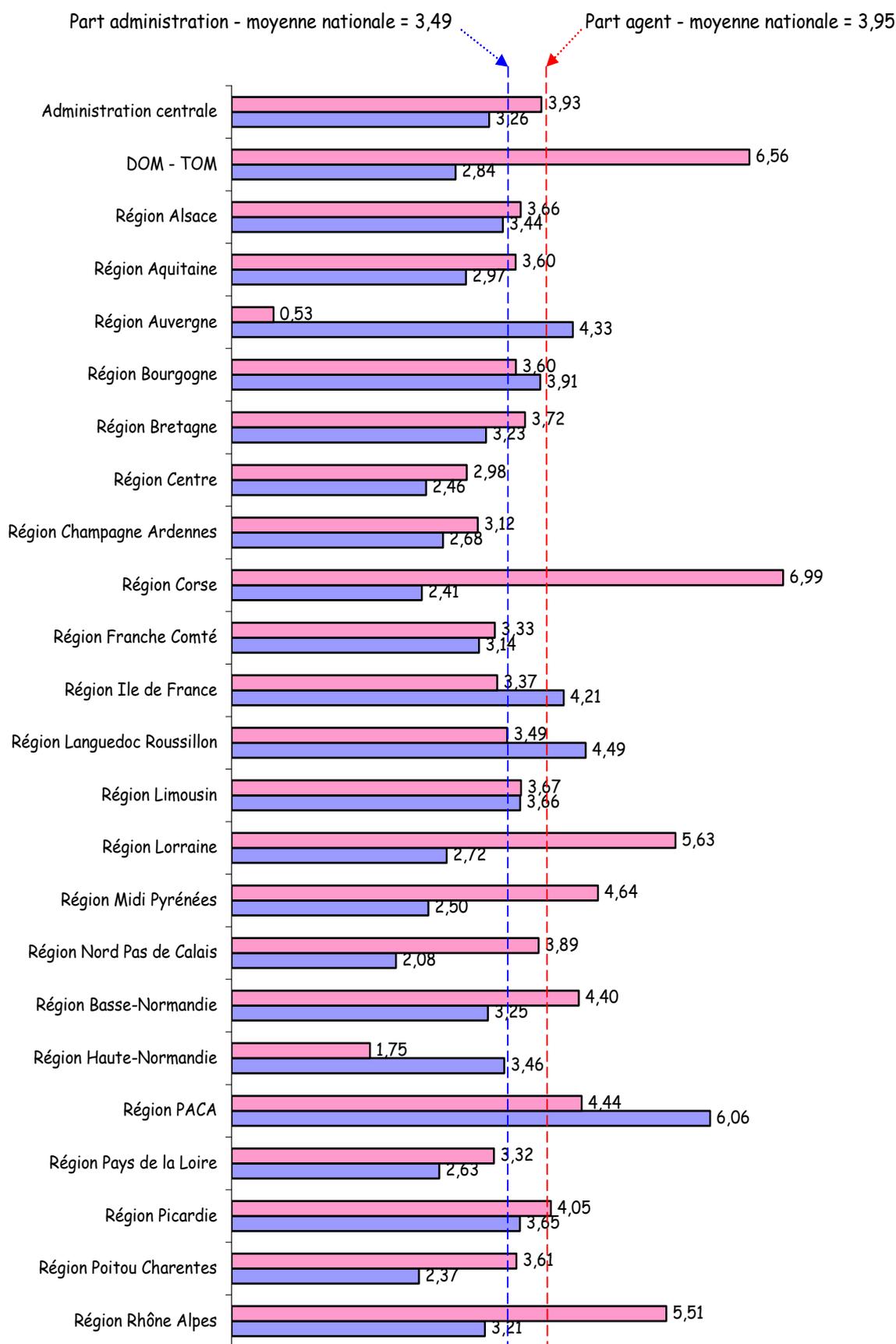
	Prix de revient	Prix du repas à la charge de l'agent	Prise en charge administrative
2006	7,44	3,96	3,49
2005	7,05	3,45	3,60
Evolution	5,5%	14,5%	-3,2%

Cette moyenne nationale ne correspond pas à un engagement moindre de l'administration mais doit être considérée au niveau de chaque région compte tenu des importantes disparités constatées d'une part entre les départements, et, d'autre part entre les régions elles-mêmes. Elle doit être également analysée en fonction des modes de gestion de la restauration des structures de restauration : inter administrative, inter entreprises et privée. En effet, les restaurants inter administratifs ont rarement la possibilité de déterminer exactement les coûts de leur fonctionnement, notamment en ce qui concerne les charges liées à l'immobilier (restaurants en cité administrative, mise à disposition des locaux, etc...), ainsi que les aides en nature qui peuvent être mises à la disposition du restaurant par les administrations utilisatrices. Certaines charges exceptionnelles de fonctionnement peuvent donc également venir, en apparence, augmenter la dépense annuelle administrative ce qui explique les différences de dépense entre les services.

(Voir le graphique relatif à la prise en charge moyenne par région page suivante)

■ Prix du repas à la charge de l'agent 2006

■ Prise en charge administrative moyenne en € par repas 2006



3.1.3. - Le coût pour l'action sociale

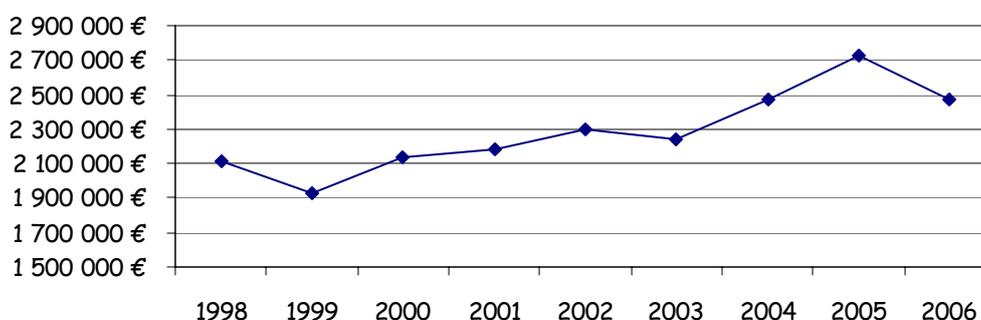
Le coût total de la restauration collective au titre de l'action sociale en 2006 s'élève à **2 475 756 €** contre 2 724 905 € en 2005, soit une diminution de près de 9%. Ce qui s'explique par la diminution du nombre de repas pris.

14 835 € ont été consacré à l'aménagement des coins-repas, alors que ce montant s'élevait à **123 579 €** en 2005 (soit près de 90% de diminution). Cette baisse s'explique d'une part par le fait que la plupart des services sont désormais équipés d'un coin repas et que d'autre part un certain nombre de dépenses sont désormais imputées directement dans les dépenses de fonctionnement.

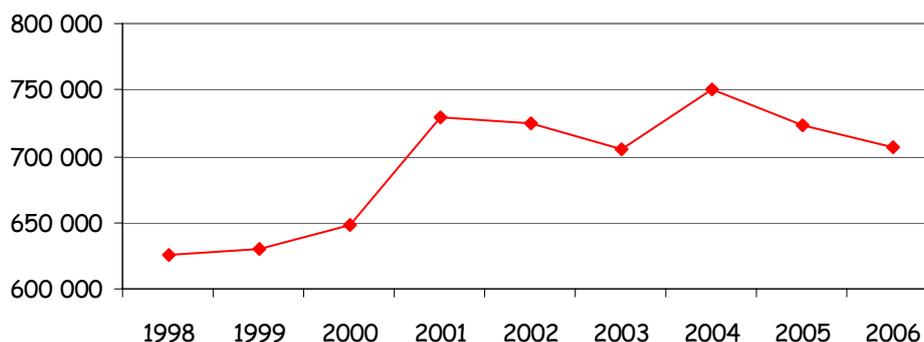
On observe également une diminution de la subvention administrative globale au titre de la restauration collective ; celle-ci s'élève à **2 460 921 €** en 2006, contre 2 601 326 € en 2005 – soit une diminution de plus de 5%.

	Montant de la subvention	Aménagement coin repas	Coût total
2006	2 460 921	14 835	2 475 756
2005	2 601 326	123 519	2 724 845
Evolution	-5,4%	-88,0%	-9,1%

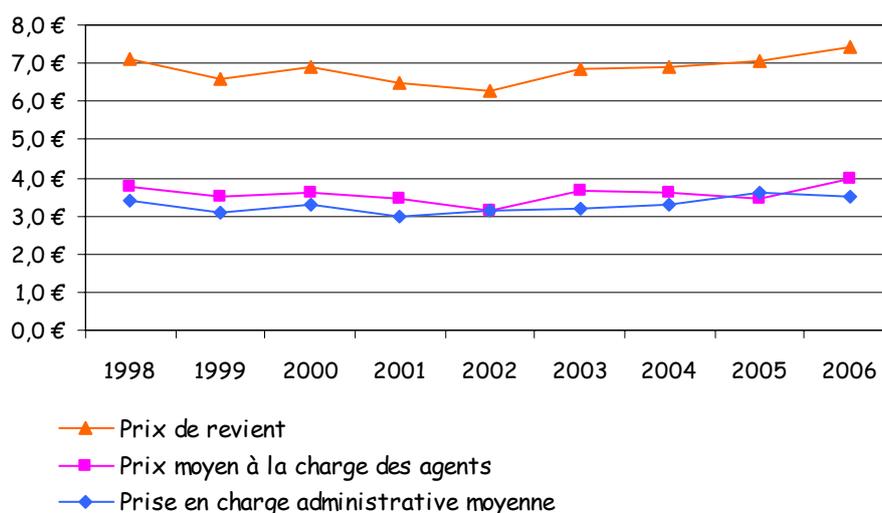
Evolution de la subvention de restauration



Evolution du nombre de repas servis



Prise en charge administrative de la restauration



3.1.4. - La gestion de la restauration par les services

Dès 2004, certains services ont commencé à entreprendre une analyse de l'état de l'existant concernant les informations relatives aux liens juridiques et financiers avec les structures de restauration. Cette analyse demandée par la circulaire Dagemo du 1er décembre 2004, doit permettre à chaque région de mieux appréhender ses possibilités de manœuvre à l'égard des structures de restauration. Cette analyse s'est amplifiée en 2005 à la suite des formations des gestionnaires régionaux de restauration mise en place; l'ensemble de ceux-ci a été formé pendant le dernier trimestre 2005.

3.2 – LOGEMENT

Cette prestation créée au niveau local en 2003 a été reprise comme prestation ministérielle et renommée « aide au nouveau logement » à partir du 1er janvier 2005. Elle est destinée à prendre en charge une partie des frais liés à un changement de domicile principal. Son montant de base de 450 € est soumis au quotient familial.

En 2006 cette prestation a été versée à 374 agents. Le nombre de changement de domicile a diminué de 23 % tandis que le nombre de bénéficiaires a diminué de 17 % par rapport à 2005 ;

- 81 % des agents déménageant ont bénéficié de cette prestation soit un résultat en hausse de 7% par rapport à l'année précédente ;
- Le montant moyen versé par agent a augmenté en 2006 de 1 % pour s'établir à 503 € contre 498 € en 2005 ;

Plusieurs conventions de partenariat signées par le ministère permettent à l'ensemble des agents et leur famille de bénéficier de réduction et d'avantages collectifs :

- **Le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF)** : des prêts pour s'installer ou acquérir son logement ;
- **Les Gentlemen du déménagement** : de 5,5% à 11% de réduction sur le devis des déménagements ;
- **AVIS** : 35 % de réduction sur la location d'un utilitaire ;

A consulter sur www.intranet.travail.gouv.fr rubrique « vie pratique/action sociale/logement ».

3.3 – SURENDETTEMENT

Le partenariat avec les conseillères en économie sociale et familiale est précieux. Les actions de celles-ci viennent en complément de celles des assistants de service social.

- Elles proposent un suivi socio - budgétaire aux agents en plus grandes difficultés en matière de gestion budgétaire.
- Elles apportent des conseils à titre individuel et participent à la mise en place d'actions collectives de sensibilisation.

(Le détail concernant ce volet fait parti du service social)

3.4 – LES PRIORITES REGIONALES

Près de la moitié des régions ont arrêté, en 2006, une priorité régionale, en complément des 3 priorités nationales décidées par la CNCAS. 50 % de celles-ci viennent conforter l'une de ces 3 priorités.

Certaines régions ont proposé 2 priorités, au total 14 régions ont au moins défini une priorité régionale :

Intitulé	Fréquence
Améliorer la restauration collective	38%
Aide à l'éducation	19%
Aide au logement	13%
Bien être & santé	13%
CESU	13%
Aide au transport	6%
Total	100%

IV - LA FAMILLE

4.1 - L'AIDE A L'EDUCATION

L'aide à l'éducation est destinée à aider les parents à faire face aux frais afférents à l'éducation de leurs enfants scolarisés. Elle est soumise au système du quotient familial et a été substituée à toutes autres prestations individuelles locales existantes en faveur des enfants.

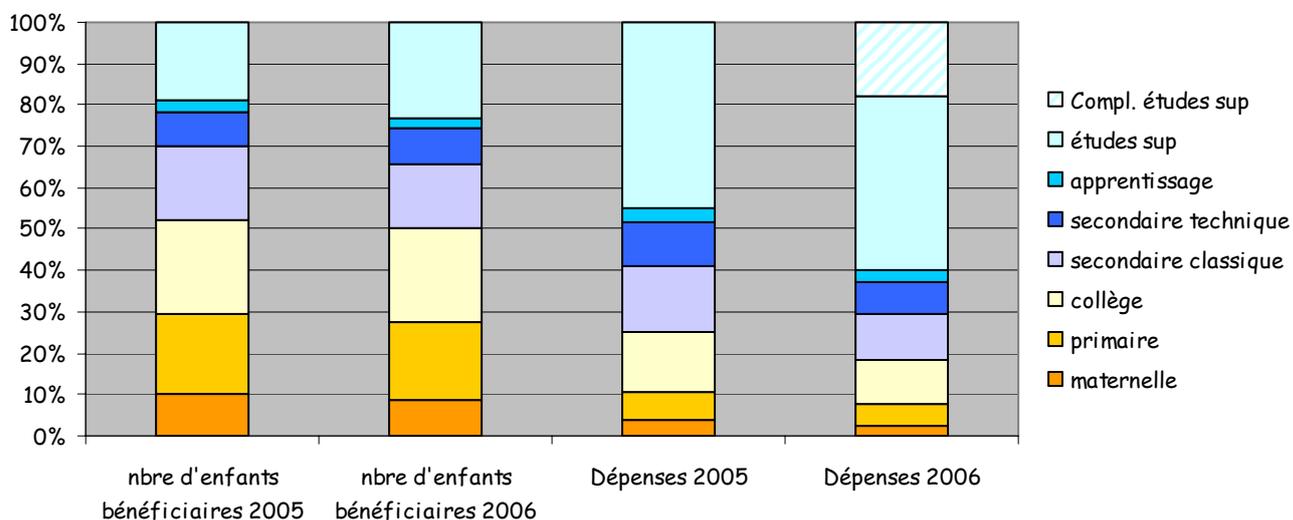
En 2006, l'aide à l'éducation a concerné 4 486 enfants pour une dépense de 586 504 € (celle-ci a concerné 4 760 enfants pour une dépense de 482 542 € en 2005). Si le nombre des bénéficiaires de l'aide à l'éducation diminue sensiblement (d'environ 6%), le montant de ces aides, en revanche augmentent de plus de 20% par rapport à 2005 (voir les deux graphes suivant présentant les tendances générales).

La diminution des bénéficiaires de l'aide à l'éducation du secondaire classique est la plus marquante relativement aux diminutions des aides à l'éducation des enfants du primaire et de la maternelle.

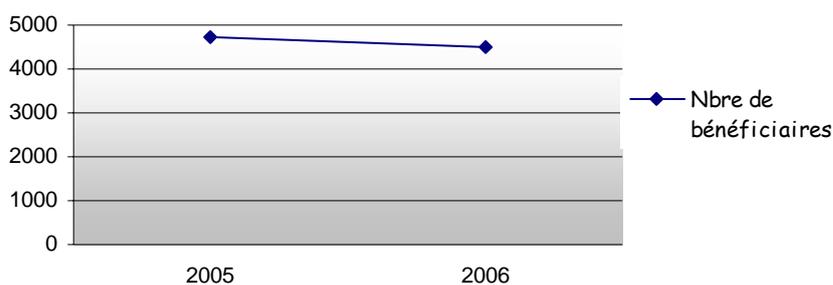
Cette baisse du nombre de bénéficiaires se retrouvent pour toutes les prestations attribuées en fonction des enfants alors même que le relèvement des plafonds du QF aurait dû accroître le nombre de bénéficiaires.

L'importante augmentation des aides à l'éducation est liée à l'augmentation des bénéficiaires et des montants consentis pour les études supérieures. En effet, on note une augmentation de 15 % du nombre des bénéficiaires de l'aide aux études supérieures, avec une augmentation de 14% de la dépense en 2006 par rapport à 2005. Si l'on inclut le complément d'aide aux études supérieures, le taux de croissance des aides à l'éducation du supérieur s'élève à 62% par rapport à 2005. Le montant des aides aux études supérieures correspond à près de 60% de la dépense totale des aides à l'éducation en 2006. Une partie de cet accroissement est lié à la mise en place du complément logement étudiant.

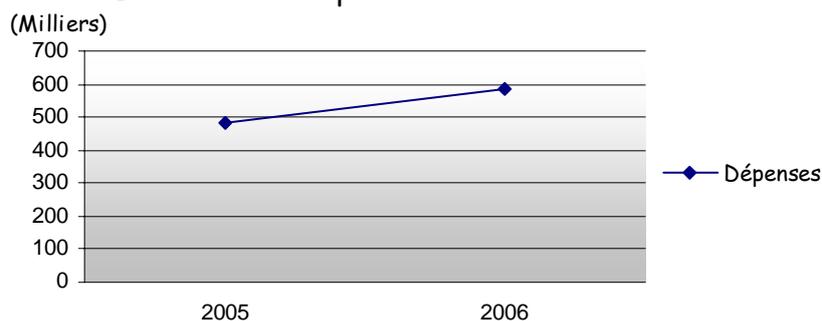
Aide à l'éducation



Nombre de bénéficiaires des aides à l'éducation



Evolution des dépenses d'aides à l'éducation

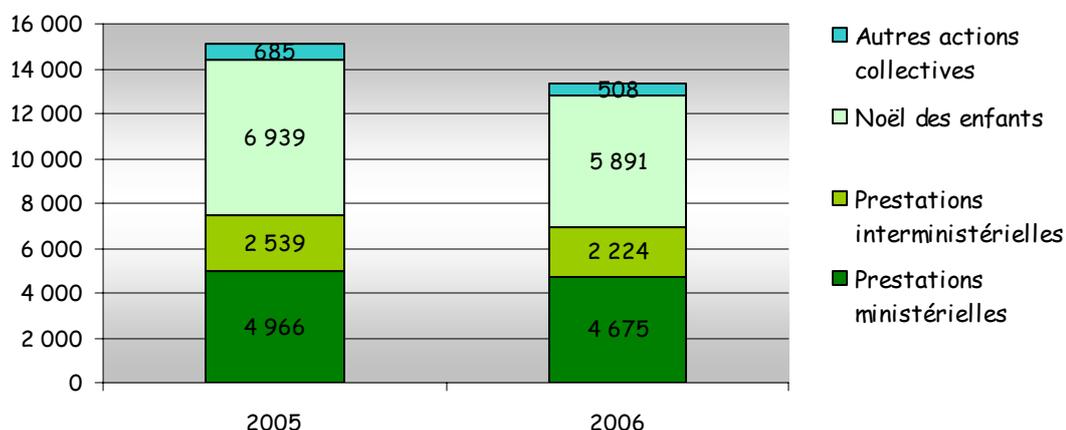


4.2 – LES VACANCES

Concernant toutes les prestations ministérielles d'aide aux vacances destinées aux enfants (centres de vacances, centres de loisirs, centres familiaux de vacances...), on observe une tendance continue depuis 2004 à la diminution du nombre de bénéficiaires mais également une tendance à l'augmentation du coût moyen sur cette même période.

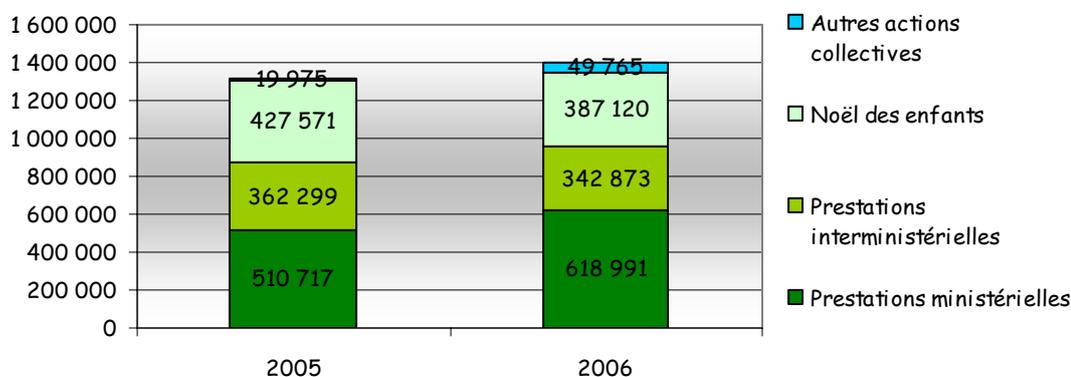
Concernant le nombre des enfants bénéficiaires de l'action sociale, la diminution entre 2005 et 2006 s'observe au niveau de chaque poste de dépense. Globalement le nombre de bénéficiaire diminue de près de 11% en un an. Cette tendance peut-elle être liée à un phénomène démographique ?

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'action sociale



Concernant la dépense destinée aux enfants, on observe une augmentation significative des prestations ministérielles et interministérielles (+9% par rapport à 2005), ainsi qu'une hausse des dépenses pour les autres actions collectives. En revanche, les dépenses liées au Noël des enfants ont diminué de 9%.

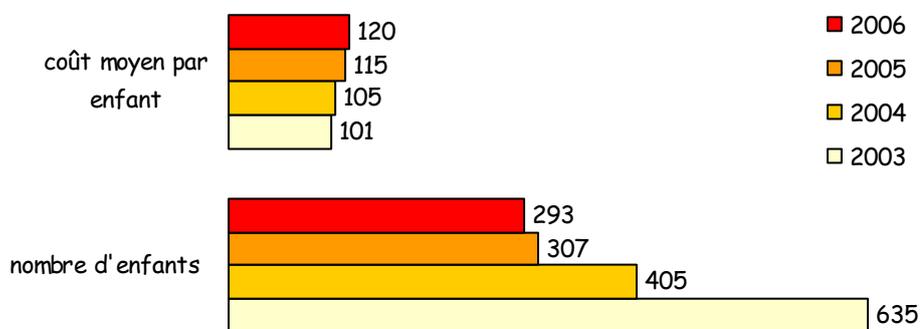
Répartition des dépenses d'aide aux enfants



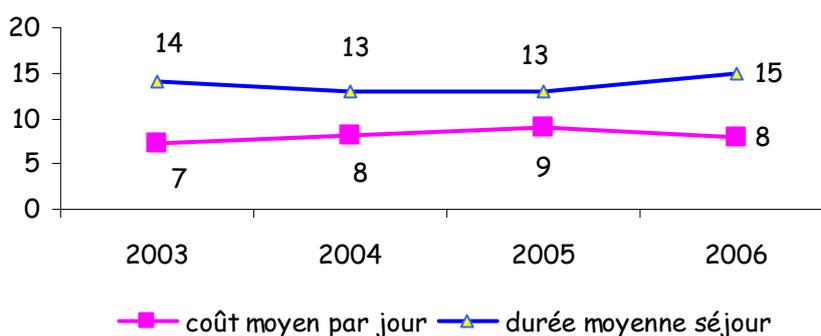
➤ Centre de vacances avec hébergement

La prestation pour les colonies de vacances s'adresse certes à de moins en moins d'enfants, mais elle concerne des offres de séjours dont la durée moyenne enregistre une inversion de tendance depuis 2003, comme son coût moyen par jour (Cf. graphique suivant).

Centre de vacances avec hébergement



Centre de vacances avec hébergement

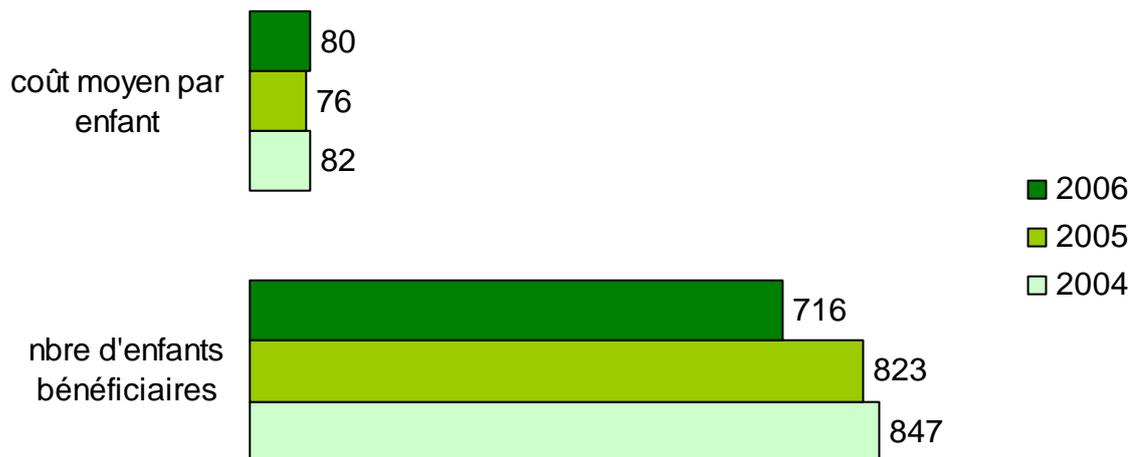


4.2.1 - Les enfants

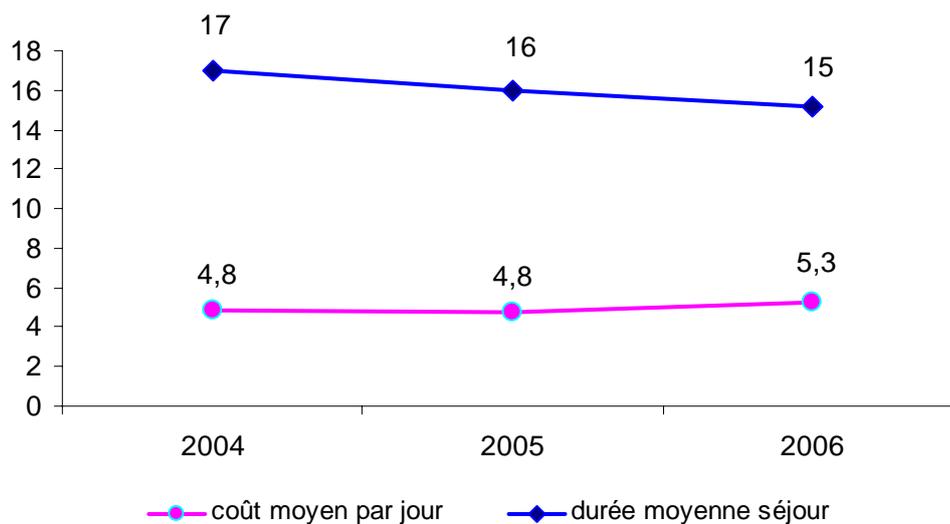
➤ Centre de loisir sans hébergement

On observe une baisse du nombre des enfants bénéficiaires et une certaine stabilisation du coût moyen par enfant. La durée moyenne de ces séjours poursuit la tendance que l'on enregistrerait déjà depuis 2004, alors que son coût moyen journalier augmente sensiblement.

Centre de loisirs sans hébergement



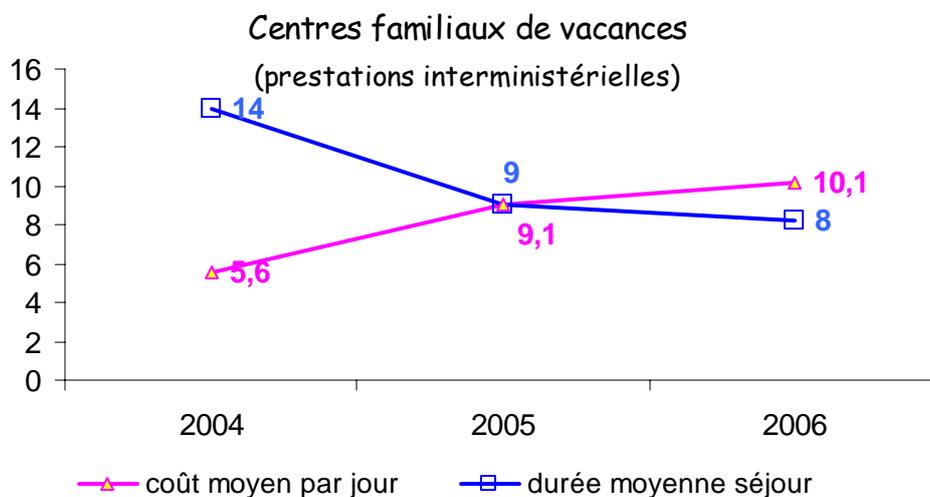
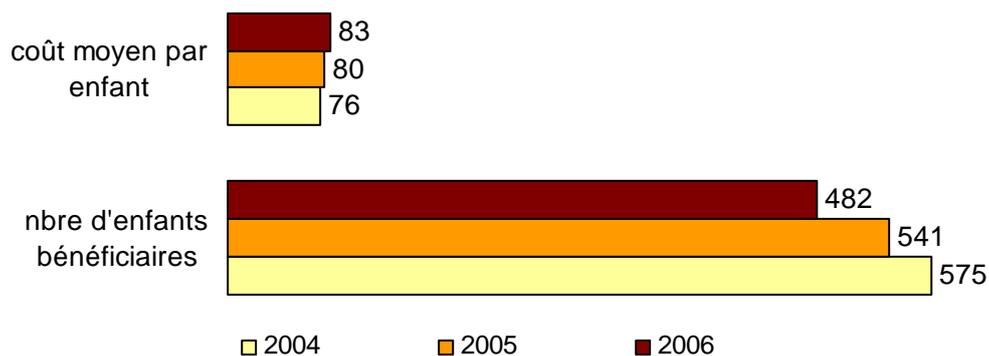
Centre de vacances sans hébergement



➤ **Centres familiaux de vacances**

On observe une baisse du nombre des enfants bénéficiaires et une légère augmentation du coût moyen par enfant. La durée moyenne de ces séjours ainsi que leur coût moyen journalier enregistre un fléchissement de leur tendance respective, qui s'oriente vers une stabilisation.

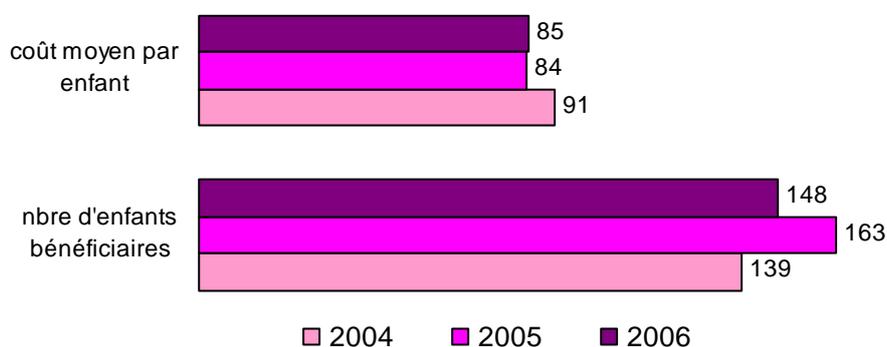
Centres familiaux de vacances
(prestations interministérielles)



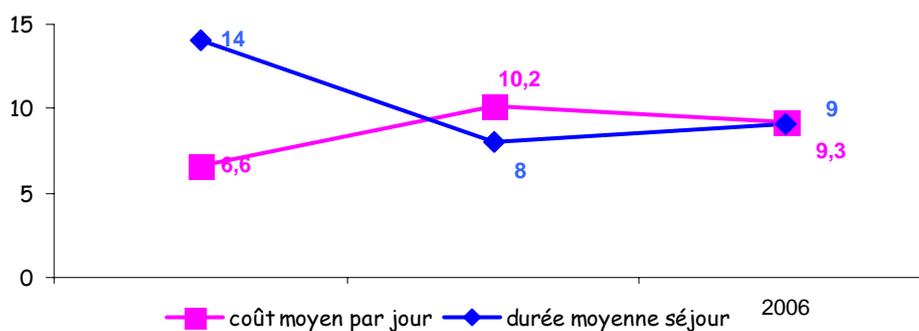
➤ **Séjours linguistiques**

On observe une baisse du nombre des enfants bénéficiaires et une stabilisation du coût moyen par enfant. La durée moyenne de ces séjours ainsi que leur coût moyen journalier enregistrent un léger retournement de leur tendance respective et s'orientent vers une stabilisation.

Séjours linguistiques (prestation interministérielles)



Séjours linguistiques (prestation interministérielles)



4.2.2 - Les adultes

Les dépenses ministérielles à destination des adultes pour les vacances sont en augmentation. On observe également une augmentation du nombre de bénéficiaires.

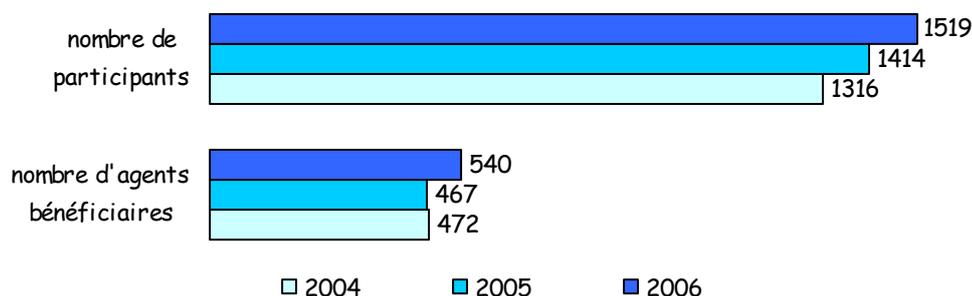
➤ Séjours en camping (prestation ministérielle)

Le nombre de bénéficiaires des aides aux séjours en camping a augmenté de 24% depuis 2005 (et de plus de 30% entre 2004 et 2006). On observe (comme pour l'aide aux colonies de vacances destinées aux enfants) un allongement de la durée des séjours et une diminution du coût moyen par bénéficiaire. Les agents bénéficiant de l'aide aux vacances représente 5,2% des effectifs du ministère (contre 4,5% en 2005).

(Cf. les graphes 1 & 2 « Séjours en camping »)

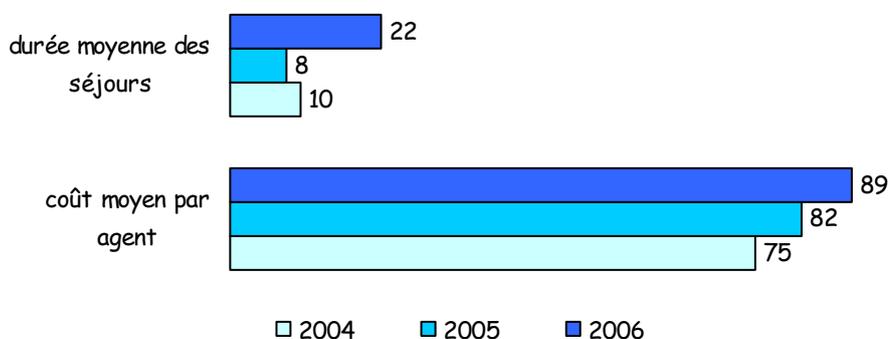
Séjours en camping - Graphe 1

(prestation ministérielle)



Séjours en camping - Graphe 2

(prestation ministérielle)

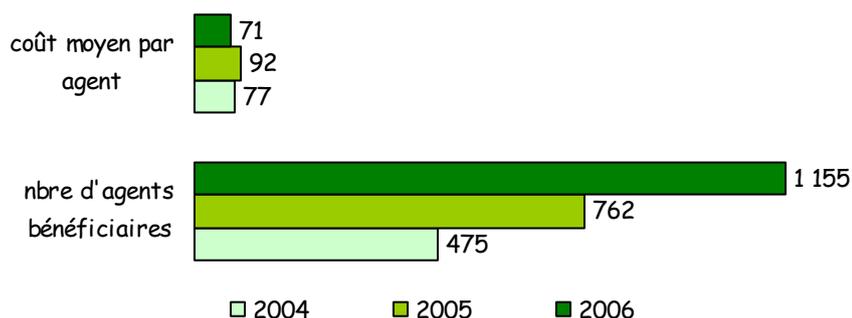


➤ Aides aux vacances (prestation locale)

Le montant des prestations d'aides aux vacances augmente de 17% entre 2005 et 2006 (passant respectivement de 69 756 € à 81 543 €), du fait d'une augmentation de plus de 50% du nombre des bénéficiaires et de la diminution de 23% de son coût moyen. Le montant des aides destinées aux séjours en camping a augmenté de plus de 120% entre 2004 et 2006. Les bénéficiaires de cette prestation représentent 11% des effectifs du ministère contre 7,3% en 2005.

Aides aux vacances

(prestation locale)



4.2.3. - Les séjours organisés par l'Adascas

Voir le paragraphe 6.1 dans les associations nationales.

4.2.4 - Partenariats

Des conventions ont été signées avec différents partenaires :

- **Azureva** : séjours dans des villages de vacances (39 en France) de 3 à 12% de réduction applicable à tous les membres du foyer ;
- **Capitales Tours** : séjours, voyages et circuits vers des destinations lointaines et week-ends en Europe avec 15 % de réduction ;
- **Interhome** : locations saisonnières dans le monde entier, dont en France, Espagne, Italie, Portugal, Croatie..., de 8 à 12 % de réduction et frais de dossiers gratuits ;
- **Vacances pour Tous** : séjours, locations, villages de vacances en France et à l'étranger à destination des adultes, des familles et des enfants, frais d'adhésion gratuits ;
- **Look-Voyages** : séjours en clubs ou en hôtel, circuits découvertes et croisières, vacances itinérantes avec une voiture de location, et ce dans le monde entier, 10 % de réduction sur les séjours et circuits et prestations proposés par la brochure "individuel" et 5 % de réduction sur les vols " secs ;
- **Pierre & Vacances** : séjours, locations d'appartements et de maisons en résidences loisirs, plus de cinquante sites au bord de la mer, plus de 20 à la montagne et à la campagne, de 5 à 25% de réduction selon les périodes ;
- **Maeva** : séjours, locations, villages de vacances en France et à l'étranger à destination des adultes, des familles et des enfants, frais d'adhésion gratuits ;
- **AVIS** : location de voitures de tourisme et d'utilitaires, de 10 à 25% de réduction ;

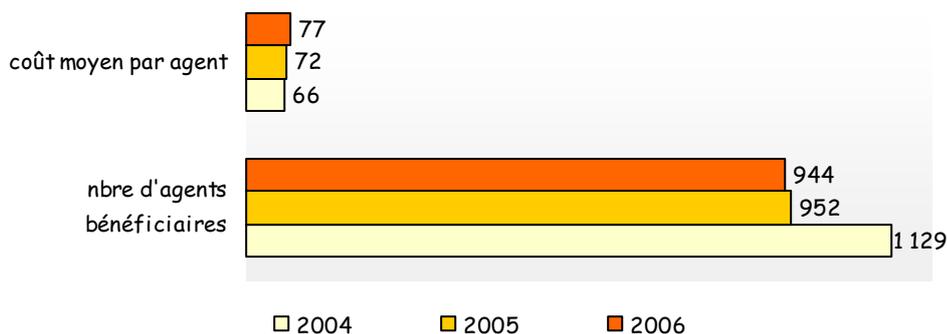
Le détail de ces partenariats peut être consulté sur www.intranet.travail.gouv.fr, rubrique « Vie pratique/Action sociale/Vacances ».

4.3 – LES LOISIRS

➤ Les activités culturelles de sports et de loisirs

Pour ce qui concerne les aides destinées aux activités culturelles et sportives à destination des agents et des adultes, on observe une relative stabilisation du nombre des bénéficiaires. De même, on observe un ralentissement de l'augmentation du coût moyen de cette prestation par adulte.

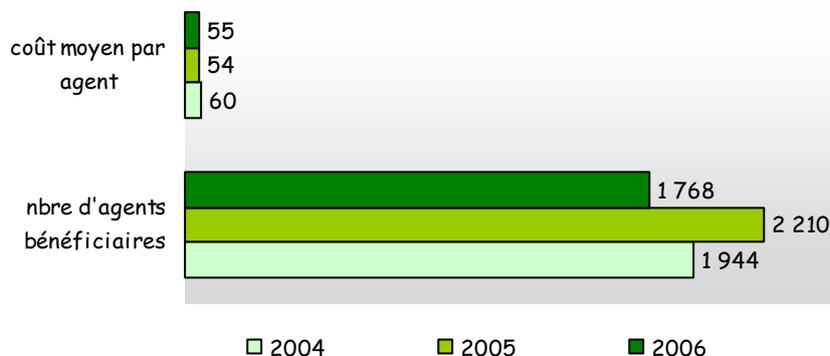
Activités culturelles, sports, loisirs



➤ Les chèques cultures

Le nombre des agents bénéficiaires des chèques cultures avait connu un pic en 2005. On observe pour 2006 une désaffection de cette prestation puisque le nombre des bénéficiaires diminue de 9% par rapport à 2004 (-20% par rapport à 2005).

Chèques culture (prestation locale individuelle)

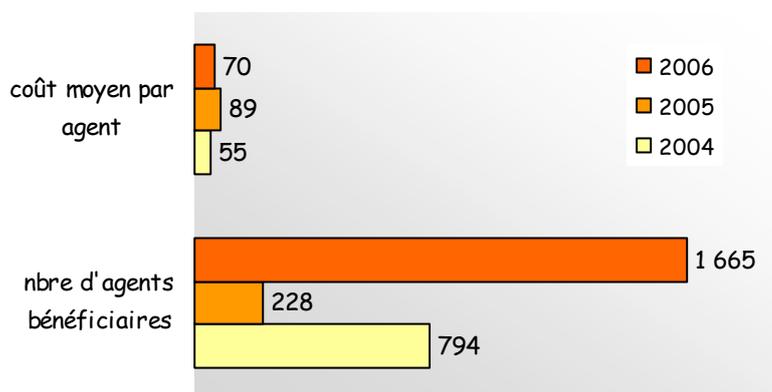


➤ Les sorties collectives (hors association)

On observe une très forte augmentation du nombre d'agents bénéficiaires de sorties collectives (hors association) en 2006. Leur nombre a augmenté de 108% par rapport à 2004 (620% par rapport à 2005 !) et son coût moyen s'est stabilisé à 70€ par agent. Il est à noter que cette prestation s'élève à 116 535€ ce qui correspond à une augmentation de plus de 470% de dépense par rapport à 2005 (20 292€) et plus de 160% par rapport à 2004 (43 670€).

Sorties collectives hors association

(prestation locale individuelle)



4.4 – LA FETE DE NOËL

La manifestation de Noël est organisée dans l'ensemble des services du ministère. Cet événement est plus spécialement destiné aux enfants du personnel (jusqu'à 16 ans) et n'est pas lié aux conditions de ressources des parents. Il est avant tout basé sur la notion de convivialité.

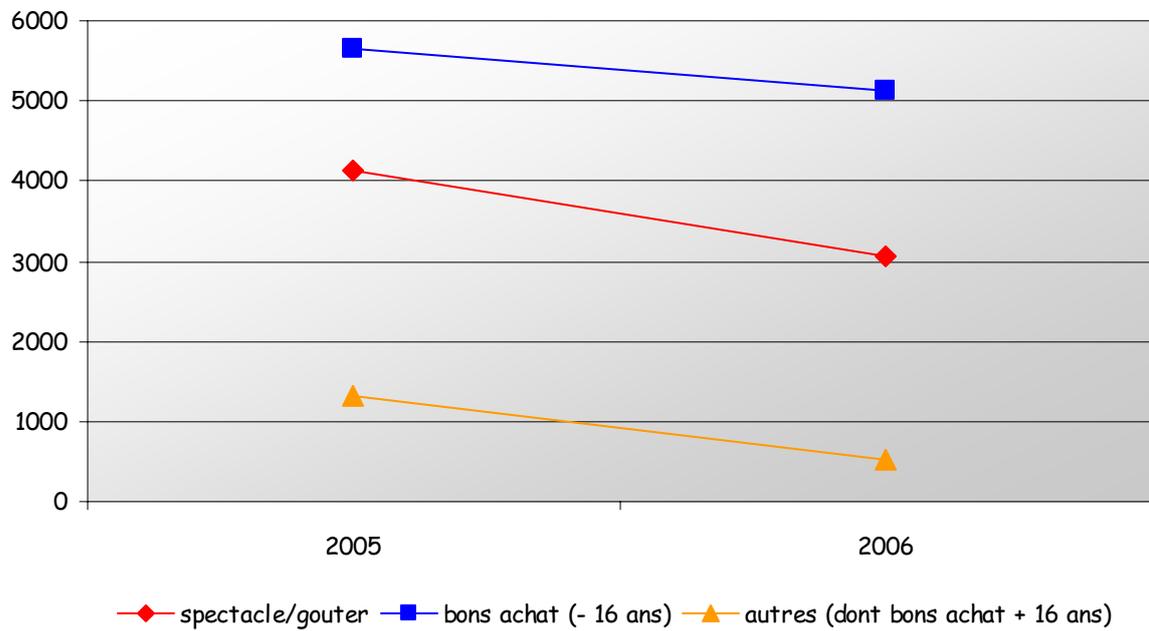
Cette manifestation est, pour 76 % des services, pris en charge par l'association du personnel.

La manifestation de Noël est essentiellement organisée autour d'un spectacle, d'un goûter, de cadeaux, bons d'achat...

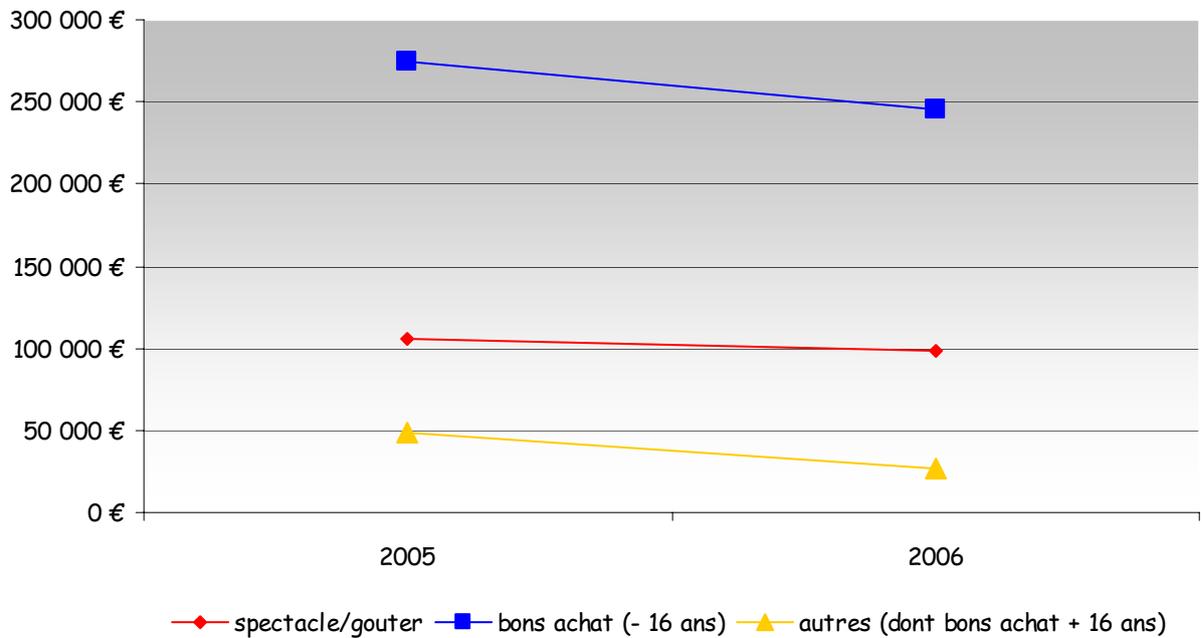
En 2006, les dépenses de Noël ont concerné 5 123 enfants âgés de moins de 16 ans, contre 5660 en 2005, soit une diminution de 9%. La baisse tendancielle que l'on observe depuis 2004 (- 5,7 % entre 2005 et 2004) du nombre d'enfants bénéficiaires semble marquer le vieillissement des enfants des agents.

(Cf. les deux graphes ci-après)

Nombre de bénéficiaires de Noël



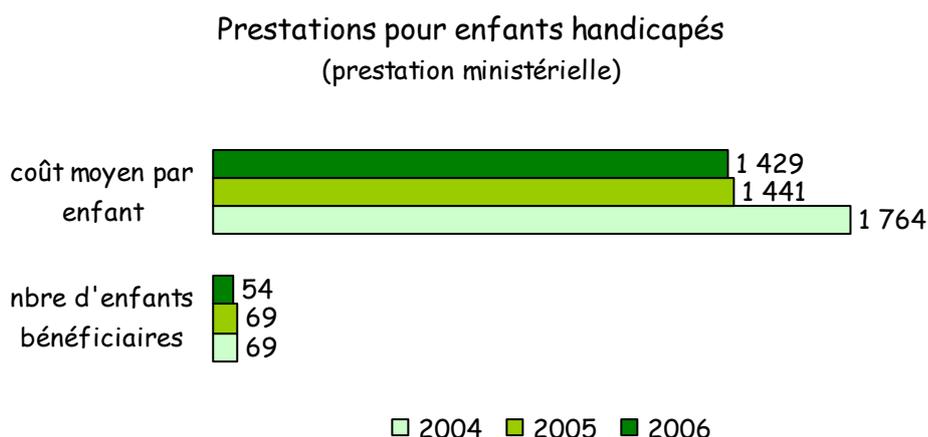
Dépenses de Noël



4.5 – LES ENFANTS (OU JEUNES ADULTES) HANDICAPES

Trois prestations interministérielles peuvent être versées aux parents d'enfants handicapés :

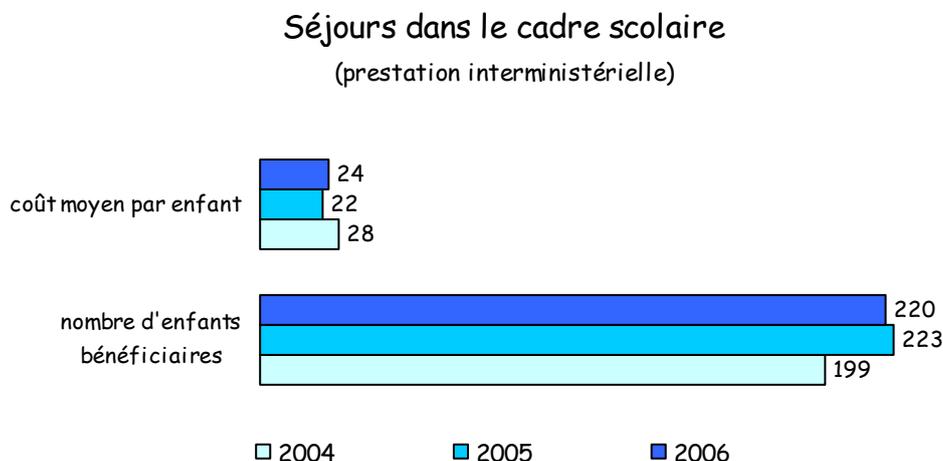
- allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans ;
- allocation spéciale pour les jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle (de 20 à 27 ans) ;
- séjours en centres de vacances spécialisés ;



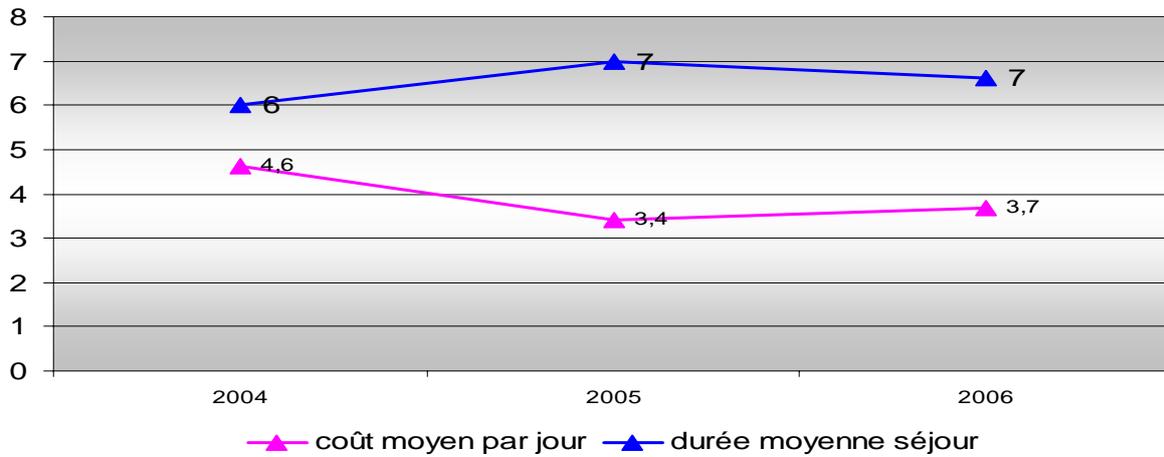
4.6 – LES AUTRES PRESTATIONS A DESTINATION DES ENFANTS

➤ Les séjours dans un cadre scolaire

La prestation ministérielle pour aider les familles à envoyer leurs enfants participer à des séjours dans un cadre scolaire est relativement stable. Le coût moyen par jour est égal à 3,68€ soit 17% de plus que le taux de référence établi à 3,15€



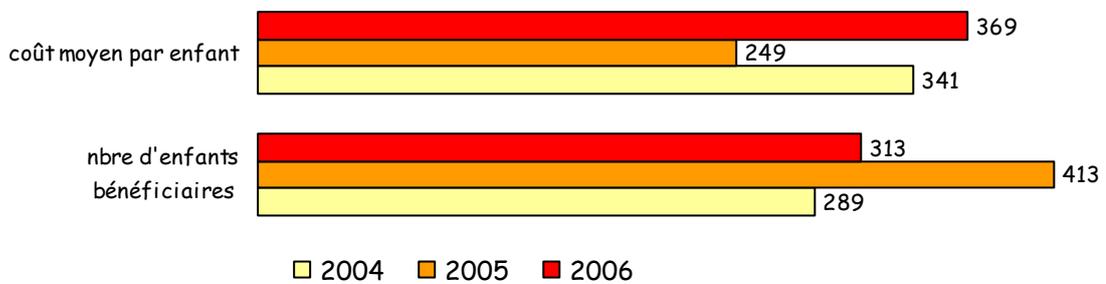
Séjours dans le cadre scolaire (Prestation interministérielle)



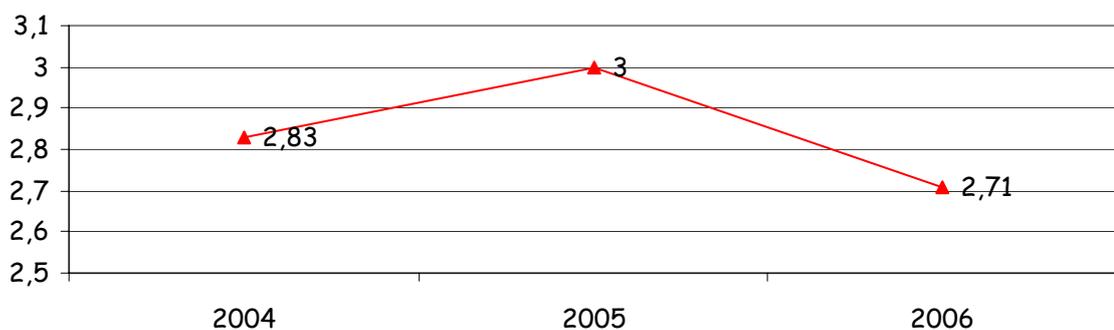
➤ La garde des jeunes enfants

La prestation ministérielle pour la garde des jeunes enfants est en augmentation continue depuis 2004. Elle a augmenté de plus de 12% depuis 2005 et plus de 17% depuis 2004. Son coût moyen par jour est égal à 2,71€ soit à peine plus de 1% de plus que le taux de référence établi à 2.68 €

Garde jeunes enfants (prestation ministérielles)

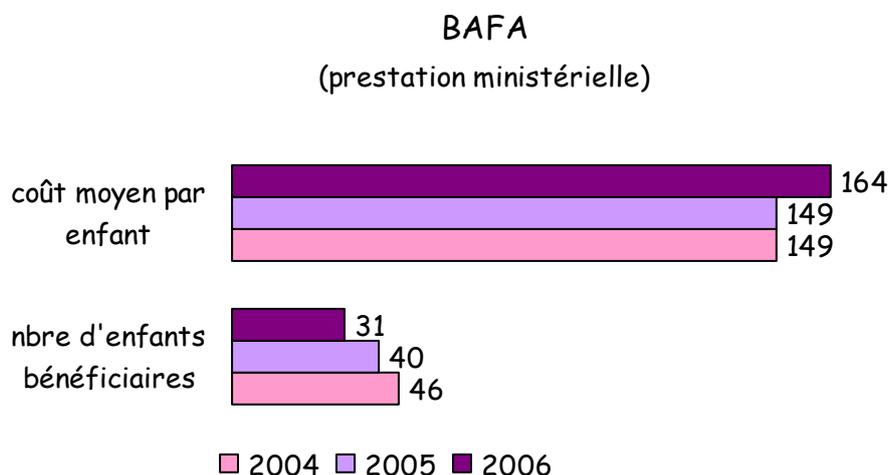


Evolution du coût moyen par jour



➤ **Le BAFA**

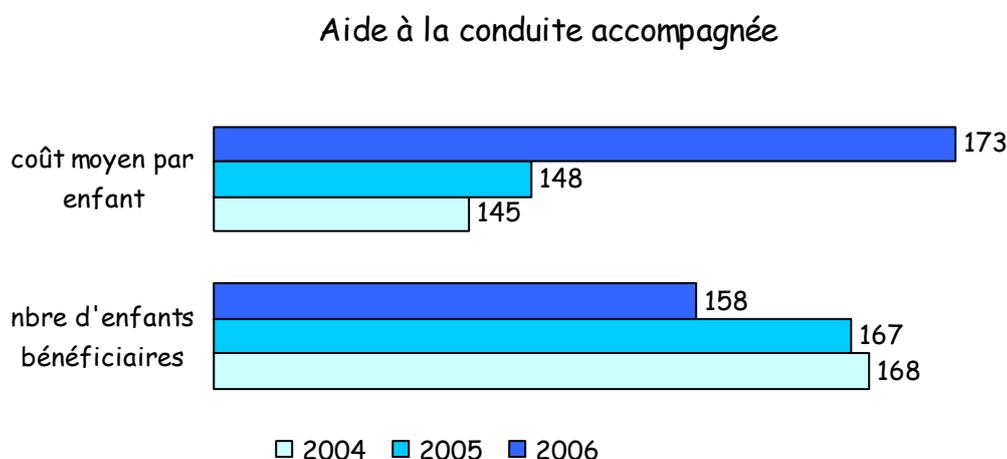
Le montant global de dépense et le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation sont en diminution constante depuis 2004. Cependant, le coût moyen par enfant augmente de plus de 10% par rapport à 2005. Le coût moyen par jour de cette prestation est égal à 164€ soit plus de 9% de plus que le taux de référence établi à 150€



➤ **L'aide à la conduite accompagnée**

Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation varie peu depuis 2004 et connaît une baisse depuis 2005. Cependant, le coût moyen par enfant augmente de plus de 10% par rapport à 2005. Il est égal à 173€, soit plus de 15% de plus que le taux de référence établi à 175€ depuis le 1^{er} janvier 2006. L'augmentation du taux de cette prestation n'a pas produit l'effet incitateur escompté sur le nombre d'enfants bénéficiaires.

(Voir graphe ci-après)



➤ **Actions locales individuelles destinées aux enfants**

Intitulé	Type	Nombre de bénéficiaires	coût moyen par enfant
Aide à l'éducation	Enfant	81	90
Complément garde d'enfant	Enfant	14	entre 260€ et 300€

Le nombre de bénéficiaires des compléments de garde pour enfant est sous-évalué, puisque les informations concernant l'une des deux régions qui ont mis en place cette action, la région Île-de-France, n'a pu les communiquer à temps. La part des dépenses « *complément garde enfant* » de cette région s'élève à près de 70% des dépenses locales individuelles destinées aux enfants dans tous les services déconcentrés.

4.7 – AUTRES PRESTATIONS ADULTES

➤ **Actions locales individuelles**

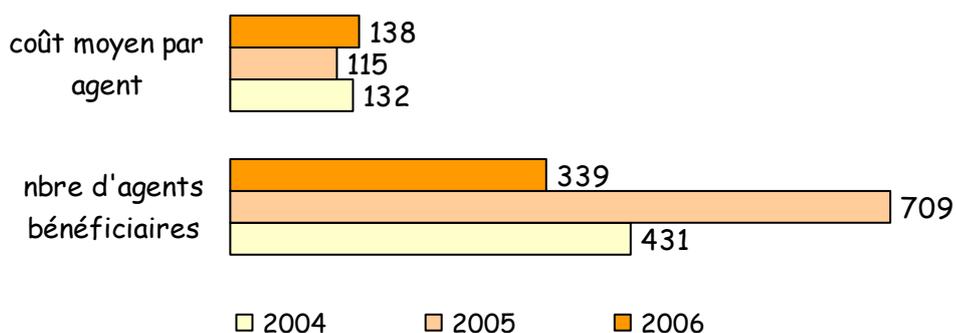
Intitulé	Nombre de bénéficiaires	dépense	coût moyen par agent	% / dépense globale
Aide au transport (sécurité routière, contrôle technique, déplacement...)	107	13 121 €	123 €	13%
Aide santé	296	19 199 €	65 €	19%
Condition et aménagement du travail (gestion du stress, TH, accident...)	51	4 029 €	79 €	4%
Aide au Logement (double résidence...)	144	10 183 €	71 €	10%
Solidarité décès...	10	1 268 €	127 €	1%
Bons cadeaux	668	48 417 €	72 €	47%
Activités culturelles	95	5 992 €	63 €	6%
Aide restauration	40	904 €	23 €	1%
Total	1 411	103 113 €	73 €	100%

➤ **Actions locales collectives**

Des actions de convivialité ont été organisées et représentent près de 30 % du montant global des actions collectives locales. Elles regroupent les vœux, pot, galette, goûter, petit déjeuner, repas et colis de Noël, etc. Le montant global des dépenses de convivialité s'élève à 36 666 € et représente près de 30% de la dépense totale des actions locales collectives.

Intitulé	Nombre de bénéficiaires	dépenses	coût moyen par agent	% / dépense globale
Noël	836	22 807 €	27 €	18%
Repas convivial	282	7 824 €	28 €	6%
Activités culturelles	300	16 111 €	54 €	13%
Transport collectif	339	46 833 €	138 €	38%
Condition de travail (fontaine à eau...)	226	2 210 €	10 €	2%
Comité interentreprises	248	4 358 €	18 €	4%
Bons cadeaux	118	6 035 €	51 €	5%
Divers	257	18 027 €	70 €	15%
Total	2 606	124 206 €	48 €	100%

Participation aux frais de transports
(prestation locale collective)



V - LE CESU PRÉFINANCÉ

Le chèque emploi service universel (CESU) est l'une des mesures de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne.

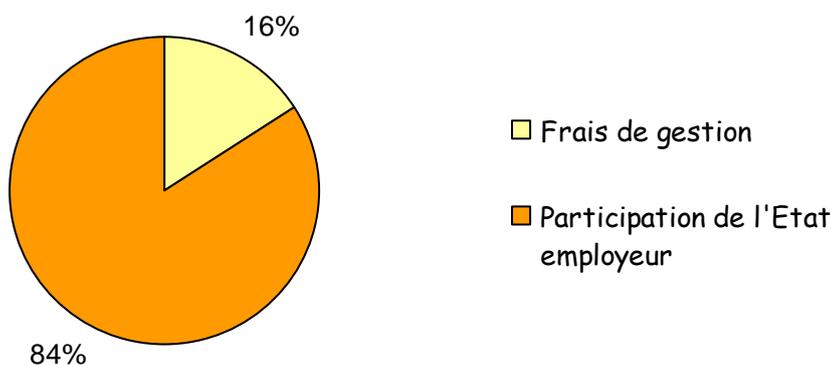
Il permet aux particuliers de payer les services à la personne effectués à domicile, par un salarié ou un organisme agréé (association et entreprise de services à la personne, établissement public), ainsi que la garde d'enfants à l'extérieur du domicile, par une assistante maternelle agréée ou une structure (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants et garderie périscolaire³).

Le CESU est un moyen de paiement (comme le chèque restaurant) dont une partie est financée par l'employeur (le budget d'action sociale du ministère) et qui permet de rémunérer des services à la personne. Il permet en outre de payer moins d'impôts et moins de charges sur les salaires de la personne qui travaille au service de l'agent bénéficiaire.

La mise en place du CESU préfinancé a débuté courant 2006 et les premiers CESU ont été émis début septembre 2006, au 31 décembre 2006, 183 agents avaient demandé à en bénéficier.»

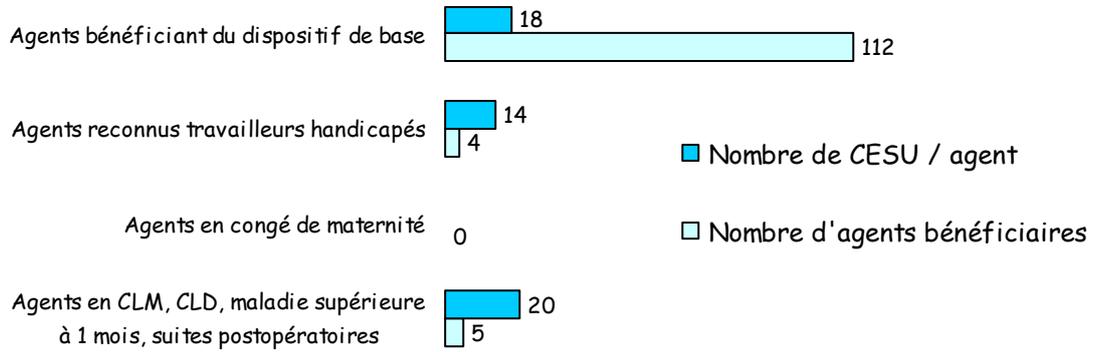
La dépense globale pour le CESU préfinancé s'élève à 20 609.

Structure des coûts du CESU

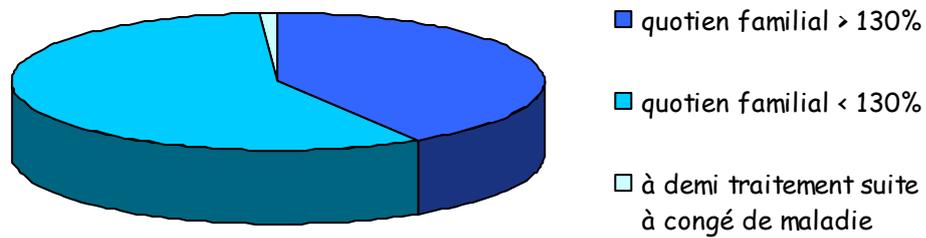


La catégorie d'agents dont le quotient familial se situe au-dessus de 130% a très largement eu recours au CESU préfinancé, puisqu'elle représente 41% des demandeurs. On observe que le nombre moyen de CESU demandés est globalement stable d'une catégorie à une autre, hormis pour la catégorie des agents « à demi traitement suite à congé de maladie », dont la statistique est affecté par la consommation atypique d'un agent sur les deux que compte cette catégorie.

Répartition des bénéficiaires du CESU



Répartition des bénéficiaires du CESU selon la situation de l'agent



	% de CESU / catégorie	% bénéficiaires	Nombre moyen de CESU
quotient familial > 130%	41%	41%	17
quotient familial < 130%	57%	58%	17
à demi traitement suite à congé de maladie	2%	1%	34
Total / moyenne	100%	100%	23

VI - LES SUBVENTIONS

6.1 – LES ASSOCIATIONS NATIONALES

6.1.1 - L'ADASCAS (Association pour le développement des actions socioculturelles des affaires sociales)

L'Adascas créée en 1982, propose aux agents et à leurs enfants des séjours qui sont subventionnés par l'action sociale.

L'Adascas n'organise pas directement des séjours, elle sélectionne auprès de nombreux prestataires des séjours soit en direction des enfants soit à destination des familles. L'Adascas joue donc un rôle d'intermédiaire qui garantit aux parents des séjours de qualité pour leurs enfants.

La petite taille du ministère et le relatif faible nombre d'adhérents de l'Adascas, environ un millier pour un effectif de l'ordre de 25.000 agents pour les deux secteurs ne lui permet pas d'obtenir des réductions significatives de la part de ses prestataires.

Depuis fin 2001, elle organise également des séjours en direction des adultes et des familles.

➤ Au titre de l'année 2006, l'Adascas a bénéficié d'une subvention de 280.000 € (secteur travail). Elle n'a pas réalisé l'ensemble des actions prévues dans son budget prévisionnel qui étaient les suivantes :

- Hiver : 16 séjours d'une semaine sur 8 sites différents doivent accueillir 140 jeunes, soit 1120 journées/enfants, pour un montant de **85 330 €**
- Printemps : 6 séjours d'une semaine sur 3 sites différents doivent accueillir 35 enfants et jeunes, soit 280 journées/enfants, pour un montant de **14 915 €**
- Eté : 48 séjours sont répartis sur les mois de juillet et août (d'une durée de 13 à 22 jours) pour 415 enfants et jeunes, soit 8160 journées/enfants. L'enveloppe globale affectée aux séjours « été », d'un montant de **400 230 €**, a été diminué par rapport à celle prévue en 2005, dans la mesure où le taux de remplissage en 2004 a diminué de 18,5%.

➤ **Séjours linguistiques**

Le nombre de 160 places proposé en 2006 était supérieur de 45% à celui de l'année 2005, ce qui représente 2 446 journées/enfants.

- Printemps : 30 places, comme en 2005 avec 2 prestataires et 6 pays de destination. Soit 360 journées/enfants, pour un montant global de **30 070 €**
- Eté : 130 places, avec 4 prestataires et 4 pays de destination. Soit 1 560 journées/enfants, pour un montant global de **161 426 €**

6.1.2. - L'AMAC (Association de la mémoire des anciens combattants et victimes de Guerre des Affaires Sociales)

Association créée en avril 1967, elle a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, de resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents, et d'assurer à ses adhérents le bénéfice des lois et règlements fixant statut des AACVG dans les cadres administratif et professionnel. Comptant 300 adhérents au titre des secteurs emploi et solidarité, l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a perçu 4 500 € en 2006 par le secteur « travail » (contre une subvention exceptionnelle de 7 000 en 2005, qui était destinée au renouvellement de son matériel informatique).

6.1.3. - L'ARTS (Association des retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé)

L'Association des retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé a reçu en 2006 une subvention de 2000 € comme l'année précédente.

6.2 – LES ASSOCIATIONS LOCALES

(Voir annexe p 63)

Il existe une association ou amicale du personnel dans la quasi-totalité des services. Celle-ci est parfois commune à deux directions (ex : association commune pour une DR et la DD de la même ville). Il a été dénombré 113 associations de personnel, 52% d'entre elles ont réalisé en 2006 des actions en mutualisant leurs moyens, contre 23 % en 2005 et 58% d'entre elles ont signé une convention avec l'administration, contre 53 % en 2005.

Les subventions restent encore trop souvent allouées de façon forfaitaire et non au vu d'un programme d'action précis et contractualisé malgré les instructions ministérielles rappelées dans la circulaire du 1^{er} décembre 2005..

La subvention versée aux associations pour leurs activités courantes en 2006 est de 893 891€ pour environ 8 972 adhérents (contre 912 307 € pour environ 9 300 adhérents en 2005), soit une subvention moyenne de 100 € par adhérent (98 € en 2005 et 91 € en 2004). Les subventions attribuées aux associations représentent en moyenne 24 % de la dotation des régions hors restauration courante (22% en 2005).

La plupart des associations sont ouvertes aux personnels retraités, ce qui explique le nombre d'adhérents parfois supérieur à l'effectif de référence dans certains services.

6.3 – LA MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES (MGAS)

6.3.1 - Un effort accru au bénéfice des adhérents

L'administration soucieuse d'aider et d'inciter ses agents actifs comme retraités à souscrire une assurance complémentaire en matière de santé a décidé de prendre en charge une partie de leur cotisation à la Mutuelle Générale des Affaires Sociales. Mutuelle créée par ces agents le 1er juillet 1970 par fusion de la Mutuelle de la Santé Publique et de la Population et de la Mutuelle du Travail.

Par ailleurs la MGAS a signé le 31 octobre 2002 une convention de substitution avec la Mutualité Fonction Publique qui garantit le versement des prestations aux adhérents de la MGAS.

La convention 2004-2006, qui fait suite à celle signée en 2003, définit les nouveaux modes de financement de la Mutuelle par l'administration. Une subvention vient en déduction de la cotisation "Maladie" payée par les agents de l'Administration (actifs et retraités). Le montant de cette participation est déterminé chaque année par avenant.

Pour l'année 2006, l'administration a versé dès février la subvention « adhérents » calculée sur la base de 8 € par mois et par agent actif ou retraité adhérent à la Mutuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2006. Chaque agent adhérent à la MGAS a donc bénéficié en 2006 de 96 € (pour une adhésion de 12 mois) qui lui seront déduits sur sa cotisation précompté en avril 2007.

Au total, la subvention versée en 2006 à la MGAS a été de 759 744 €

Financement de la mutuelle par le secteur emploi

	Subvention	Mises à disposition	Valorisation des MAD et des locaux	TOTAL
2000	74.593		non comptabilisés	74.593
2001	170.000	9,86	268.346	438.346
2002	173.000	9,86	340.196	513.196
2003	268.192	9	323.996	592.188
2004	570 082	6	215 997	786 079
2005	777 280	4		777 280
2006	759 744	0		759 744

6.3.2. - Une stabilisation du nombre d'adhérents

Tableau des adhérents du secteur emploi : actifs et retraités

	Actifs	Retraités ⁴	Total	Retraités/actifs
2000	6 797	2 155	8 952	32 %
2001	6 812	2 198	9 010	32 %
2002	6 895	2 257	9 152	33 %
2003	6 269	1 630	7 899	26 %
2004	6 184	1 764	7 948	28 %
2005 ⁵	6 273	1 641	7 781	26 %
2006 ⁶	6 273	1 641	7 914	26%

VII - LES ACTIONS DU RESEAU DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL EN 2006

Ce bilan a été effectué à partir des éléments statistiques recueillis auprès des assistants de service social du personnel sur la base de grilles de données communes.

A l'exception de l'Ile de France et des administrations centrales, chaque assistant de service social du personnel exerce son activité sur les deux secteurs ; santé et travail.

Les éléments chiffrés qui vont suivre sont uniquement relatifs à l'activité du réseau sur le secteur travail.

7.1 – UN RESEAU CONFIRME

La politique d'action sociale développée par le ministère depuis 2001, est de favoriser pour les agents l'accès à un service social de proximité et donc de pourvoir la quasi-totalité des régions et l'administration centrale d'un poste d'assistant de service social du personnel, dont les fonctions sont de répondre tant aux besoins individuels qu'aux nécessités collectives.

C'est entre 2001 et fin 2002 que la grande majorité des postes ont été pourvus et que l'on a pu, alors, voir se mettre en place le réseau des assistants de service social du Ministère.

C'est en 2005 que le dernier poste a été pourvu (la Réunion et Mayotte).

Il n'y a que la région Limousin qui ne bénéficie pas d'un assistant de service social de proximité. Un assistant social du personnel, rattaché à la DAGPB et responsable de la « continuité du service » en cas de vacance en a assuré partiellement le service jusqu'en octobre 2006.

⁴ Le nombre de retraités par secteur a été calculé au prorata du nombre des actifs.

⁵ Les chiffres de 2005 au 31/12/2005.

⁶ Les chiffres de 2006 au 1/01/2006, base de calcul de la subvention.

En 2006, ce réseau, animé et coordonné par deux conseillères techniques, a encore développé ses actions communes par des échanges autour des pratiques professionnelles et une mutualisation des outils et des pratiques. Le travail en réseau a continué à s'exercer lors des journées professionnelles trimestrielles des assistants de service social.

Ainsi, dans ce cadre, pour alimenter les réflexions et développer les pratiques, les assistants sociaux ont bénéficié de formation sur les thèmes suivants :

- La communication et les écrits professionnels
- Le secret professionnel
- De la maladie au handicap
- Les situations de crises en milieu de travail

Lors de ces journées, les groupes de travail sur les pratiques professionnelles se sont poursuivis. Leur objectif est de continuer à améliorer la qualité du service rendu aux agents et aux services. En exemple ; un groupe sur « le rôle de l'assistant de service social dans la politique d'intégration des personnes handicapées », un autre sur « le dispositif des aides financières »...

Ces journées ont aussi permis la conceptualisation de « fiches d'information sociale » destinées à l'ensemble des agents et qui seront mises en ligne sur l'intranet national à partir de 2007.

7.2 - UNE PROXIMITE DE SERVICE MAINTENUE EN REPONSE AUX BESOINS

7.2.1 – L'impact du service social du personnel

Afin de répondre au mieux aux demandes qui leur sont adressées, les assistants de service social du personnel anticipent, planifient et organisent leur activité sur les différents sites. En fonction du lieu de rattachement du poste, de l'étendue géographique des régions et des besoins spécifiques, l'organisation de cette activité ne peut que différer.

Mais au niveau national, on constate une régularité de l'impact du service social dans les services

- Nombre de permanences effectuées : 791 (835 en 2005)
- Nombre de rendez-vous hors permanences : 830 (823 en 2005)
- Nombre total de déplacements : 1038 (1062 en 2005)
- Participation à des réunions paritaires : 67 (54 en 2005)

On peut noter, de façon générale, que l'ancienneté du poste d'assistant de service social du personnel, favorise toujours plus son implication dans la vie institutionnelle. Ce constat peut en partie expliquer la participation plus importante des assistants de service social aux commissions paritaires, autres réunions internes ou dispositifs institutionnels (en exemple les cellules d'appui psychologique locales). En effet leur spécificité professionnelle et leurs champs d'intervention sont mieux identifiés.

Un champ d'interventions transversales s'inscrivant dans un travail en partenariat

Pour exercer leurs missions, les assistants de services social travaillent en collaboration avec différents acteurs au sein de l'institution, tout en respectant leur déontologie professionnelle et en se positionnant

dans leur spécificité professionnelle. Ce travail en partenariat fait appel à une compétence, à un « savoir faire » propre au métier d'assistant de service social. Il demande aux professionnels de toujours se réinterroger sur leur positionnement dans l'institution mais aussi sur leur fonction spécifique d'assistant de service social du personnel par rapport aux services sociaux extérieurs. Il démontre aussi qu'ils sont un lien entre différents acteurs de l'institution, en exemple l'agent, le médecin de prévention, le correspondant handicap et le responsable de la gestion du personnel.

Leurs principaux partenaires en interne sont les responsables de ressources humaines et les bureaux de gestion des ressources humaines. Mais les problématiques rencontrées, les orientations nationales en matière d'action sociale, de conditions de travail et de handicap devraient développer ce travail de partenariat avec les correspondants handicap, les correspondants d'action sociale et les ACO. Le travail avec les médecins de prévention est aussi à favoriser mais en fonction des lieux et des sites la disponibilité de ces derniers est inégale.

Les actions des assistants de service social du personnel se situent à l'interface entre la vie professionnelle et personnelle des agents. Ils développent alors aussi un partenariat avec des services ou des acteurs extérieurs comme principalement les structures hospitalières, les médecins traitants, les instances administratives et les services sociaux territoriaux.

7.2-2 L'intervention sociale

Les assistants de service social du personnel, interviennent à la demande de l'agent, de son entourage ou de l'administration.

Les réponses qu'ils apportent sont en terme d'investissement en temps et en travail, fonction de la demande qui leur est faite, de l'importance du problème soulevé et de l'évaluation sociale qui en est faite, des attentes et des potentialités de l'agent, principal acteur de sa situation.

En exemple, ils sont sollicités très régulièrement pour des informations ou des conseils en matière de droits sociaux au sens large : comment trouver un foyer logement pour un parent vieillissant ? Où s'adresser pour trouver un mode de garde pour son enfant ? Comment bénéficier d'une prestation sociale ? Quelle démarche entreprendre pour bénéficier d'un congé longue maladie ?

La réponse peut être « simple » et rapide et nécessitera un ou deux entretien(s). Mais cette première demande peut aussi engendrer l'expression de difficultés plus complexes. Dans ces cas les professionnels engagent avec l'agent un travail d'accompagnement (ou un suivi) qui s'appuie sur des connaissances, des outils, et une méthodologie et une déontologie particulière.

L'accompagnement social ou intervention sociale individuelle est un processus interactif, articulé autour de la personne, caractérisé par un ensemble d'actions qui vont s'organiser dans le temps, pas forcément de façon linéaire.

C'est lors du ou des entretien(s) avec les agents que les assistants de service social par l'accueil, la mise en confiance, l'écoute, l'identification du problème évaluent et orientent leur travail avec l'agent. L'accompagnement social demande alors un investissement relationnel, matériel et temporel qui est très important et qui s'effectue sur un long terme.

Ces précisions, relatives au métier d'assistant de service social et à la pratique du travail social sont à prendre en compte dans la lecture des données chiffrées qui vont suivre.

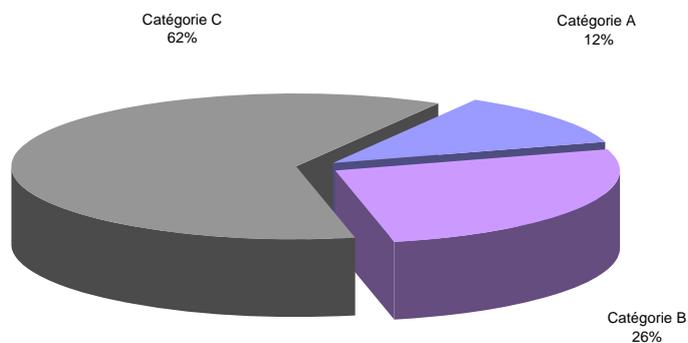
Les agents qui ont sollicité l'assistant de service social en 2006

Sur quatre ans, on constate une relative stabilité du nombre d'agents reçus et du nombre d'agent suivis par les assistants de service social.

Il est à noter que le nombre d'agents suivis représente presque la moitié des agents reçus par le service social du personnel.

Années	Personnes reçues	Personnes suivies	Suivis / effectif réel	Suivis / pers reçues	pers reçues / effectif réel
2003	1517	618	6,30 %	40,74 %	15,46 %
2004	1336	576	5,70 %	43,11 %	13,23 %
2005	1556	663	7,24 %	42,61 %	16,99 %
2006	1504	629	5,79 %	41,82 %	13,85 %

Répartition des agents reçus par catégorie



Cette répartition est quasi identique à celle des années précédentes. On peut néanmoins noter que davantage d'agents de catégorie A ont fait appel au service social.

7.3 - LE CHAMP DES ACTIONS ET LES PROBLEMATIQUES SOULEVEES

7.3.1 - Les aides financières

On constate que la demande d'aide financière est souvent « une porte d'entrée » pour les agents qui permet d'exprimer d'autres difficultés, d'ordre privé ou/et professionnel. La difficulté financière a des origines multiples qui varient selon chaque personne, ses ressources matérielles et humaines, son contexte social.

C'est pourquoi l'examen d'une demande d'aide financière par les assistants de service social demande une évaluation globale de la situation et s'inscrit en très grande majorité dans une perspective ou une réalité d'accompagnement social de l'agent. L'évaluation et l'accompagnement vont, comme cela a été souligné précédemment, au-delà de la problématique budgétaire.

➤ Approche quantitative des demandes d'aide financières

En 2006, la totalité des dossiers de demandes d'aides financières instruites et présentées, prêts et secours confondus, est de **460, contre 530 en 2005, 522 en 2004 et 511 en 2003.**

Sur l'ensemble des demandes, **457** aides ont été accordées, prêts et secours confondus, pour 527 en 2005, 476 en 2004 et 490 en 2003.

On constate donc une légère baisse des aides financières octroyées en 2006 corrélative à la baisse des demandes. Cela s'explique en partie, par le travail effectué par les assistants de service social du personnel et dans certaines directions par les conseillères en économie sociale et familiale. Ce travail s'effectue à titre curatif avec les agents rencontrant des difficultés budgétaires « chroniques » et à titre préventif dans le cadre d'une relation individuelle et aussi par la mise en place d'action collectives comme celles qui ont été menées dans le cadre de l'orientation nationale « prévention du risque surendettement »

En 2006, 363 secours ont été accordés, représentant la somme globale de 0,335M€

La dépense totale est sensiblement identique à celle des années précédentes malgré la légère baisse du nombre de secours accordés.

Parallèlement, le montant moyen des secours a légèrement augmenté. Il est de **924€ en 2006**, pour 834€ en 2005 et 874€ en 2004.

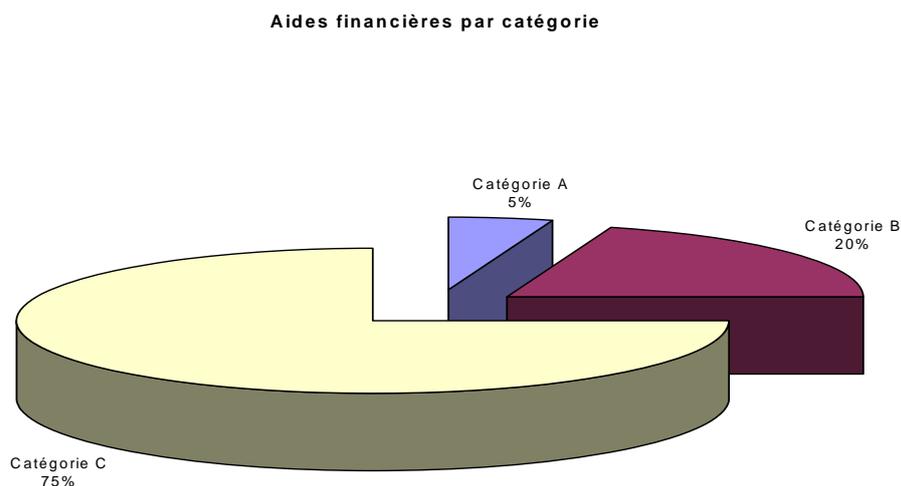
Ce double constat trouve son explication dans l'augmentation du plafond des secours qui est passé de 1250€ à 1350€ suite à la décision de la CNCAS de juin 2005 et qui a réellement été effective à partir de janvier 2006.

94 prêts sociaux ont été accordés représentant la somme globale de 0,165M€

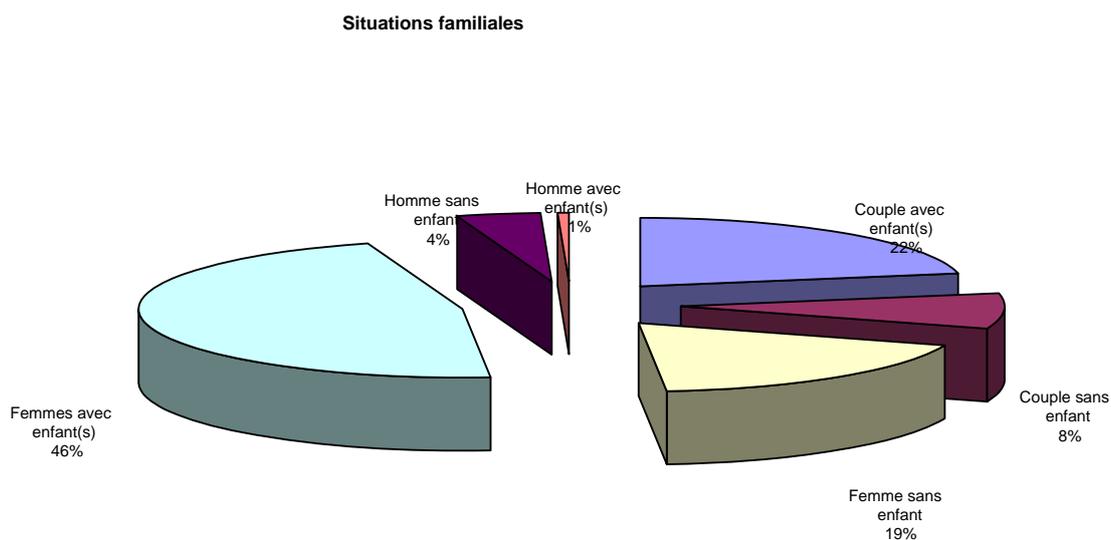
La baisse des prêts amorcée depuis 2003 se poursuit Elle est liée à la stagnation des demandes mais aussi à l'attention particulière qui est donnée de ne pas mettre les agents devant la difficulté de ne pas pouvoir le rembourser et au choix qui est fait dans le cadre de la politique d'action sociale de rester sur un prêt à caractère social.

➤ **Approche qualitative des demandes d'aide financière**

Catégories professionnelles



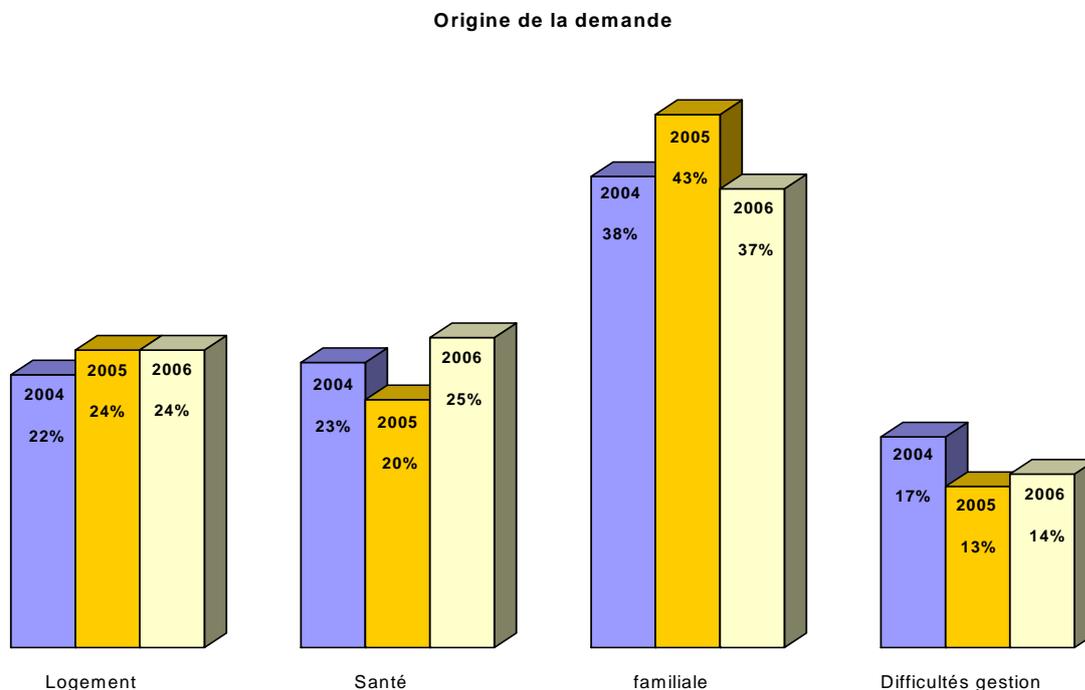
Situations familiales



Cette typologie est quasi identique à celle des années précédentes et montre que le public majoritairement concerné est celui des femmes vivant seul avec des enfants encore à charge.

➤ A l'origine des difficultés budgétaires

Il s'agit là de la problématique qui génère la difficulté financière. Dans certaines situations, il peut y avoir plusieurs problématiques qui se conjuguent.



Les problèmes d'ordre familial sont en légère baisse mais restent majoritaires. Ils concernent surtout les situations de séparation conjugale qui occasionnent des frais (justice et déménagement), les situations où la famille connaît une baisse de ressources suite à la maladie, au décès ou au chômage d'un de ses membres. Dans les cas de décès ou de maladie s'ajoutent des frais exceptionnels. Les études des enfants restent encore une des problématiques significatives, surtout lorsqu'elles se poursuivent loin du domicile familial.

La problématique logement est encore très présente ; l'accès au logement et son coût mais aussi la difficulté à pouvoir payer son loyer.

Les problèmes de santé sont en augmentation de 5% par rapport à 2005. La déstabilisation budgétaire qui en est la conséquence est alors liée, soit à une perte de salaire (1/2 traitement pendant plusieurs mois), soit à des frais de santé trop coûteux pour le budget.

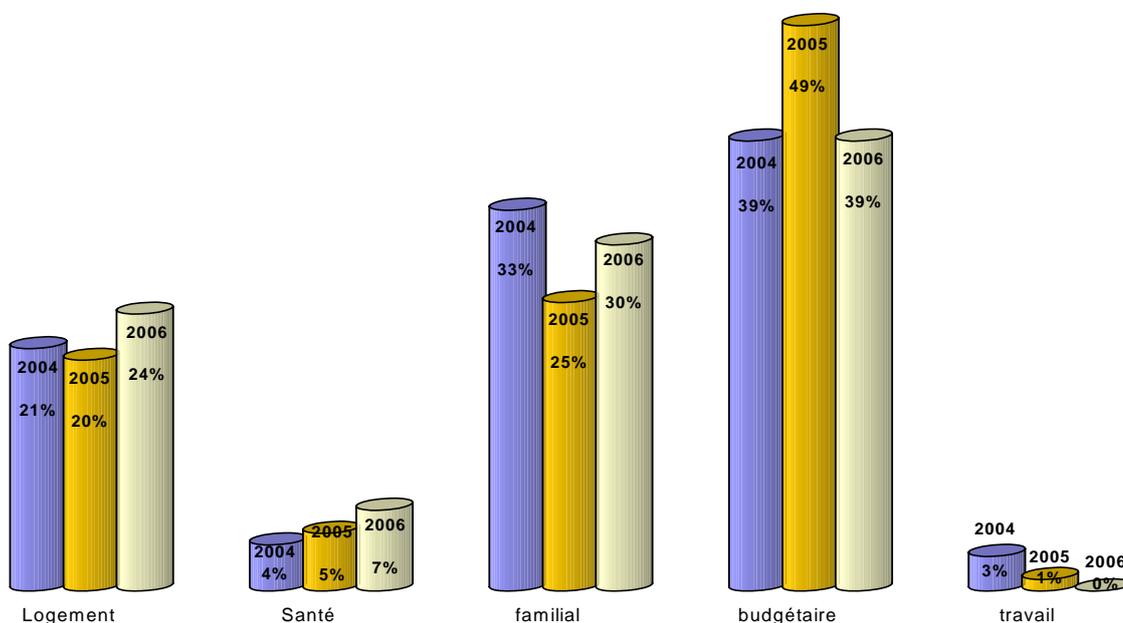
Les difficultés de gestion peuvent être de deux ordres ; un budget trop « juste » avec des ressources insuffisantes par rapport aux charges incompressibles ou un dysfonctionnement budgétaire (choix des dépenses non anticipé ou endettement trop important)

➤ Les objectifs des aides financières

Après entretien(s) avec les agents et évaluation de leur situation, les objectifs de l'aide financière sont fixés avec les intéressés et s'inscrivent dans l'accompagnement social qui leur est proposé.

L'approche globale de la situation de l'agent et la valeur ajoutée du travail social ne se traduit pas toujours par la corrélation entre le type de problématique et le type d'objectif retenu. De même plusieurs objectifs pour une même situation peuvent être fixés.

Objectif de l'aide financière



7.3.2 Au-delà des aides financières : Les actions individuelles dans leur ensemble

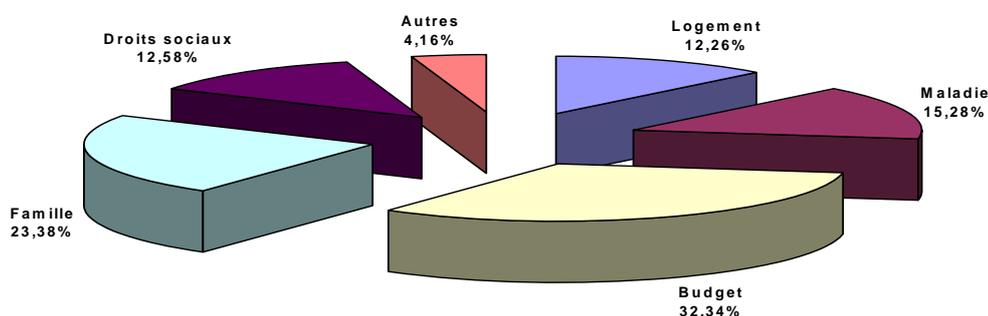
Le réseau des assistants de service social s'est doté d'une grille permettant d'évaluer et quantifier les demandes et les besoins exprimés par les agents. Cette grille a été retravaillée en 2006. Elle fait apparaître deux grandes catégories qui sont

- la vie privée
- la vie professionnelle

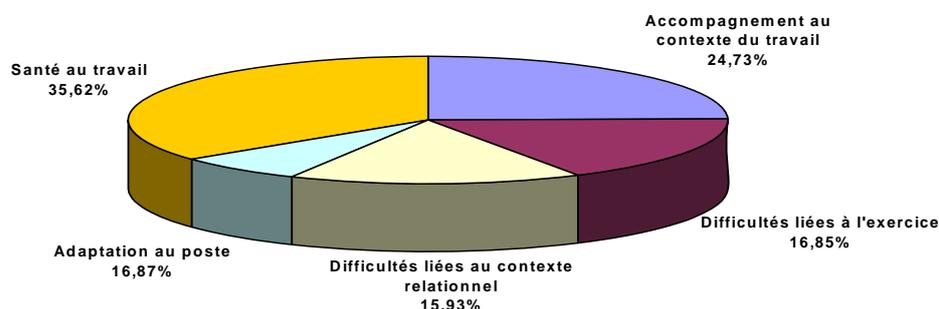
En 2006, sur l'ensemble des problématiques rencontrées,

- 61% relèvent du domaine de la vie privée
- 39% sont liées à la vie professionnelle

Problématiques Vie privée



Problématiques Vie professionnelle



Le champ de la vie privée reste prépondérant. Cependant, depuis 2004, on constate que les assistants de service social sont de plus en plus sollicités pour des problèmes relevant de la sphère professionnelle. L'explication peut en être multifactorielle ; les évolutions des contextes de travail et les changements et inquiétudes qu'elles peuvent supposer, l'implication et la relation de confiance montrées par les assistants de service social qui favorise l'expression de la parole sur d'autres problématiques et peut-être aussi le fait qu'ils soient mieux identifiés par les services.

La santé au travail est une des principales problématiques. Il s'agit là prioritairement des situations de stress et de souffrance au travail, des situations de maladie physique ou mentale, des problèmes de comportement au travail.

Dans **les actions d'accompagnement au contexte de travail**, les assistants de service social sont

surtout sollicités pour conseiller, expliquer, anticiper autour de *la retraite* et de *la mobilité*.

Les deux autres grands champs d'intervention concernent les difficultés **liées à l'exercice et les difficultés liées au contexte relationnel**. Principalement les situations où est exprimé « un mal être au travail », lié à la charge de travail ou/et à un manque d'organisation ou/et à des difficultés relationnelles avec la hiérarchie.

Dans le domaine **de l'adaptation au poste de travail**, les assistants de service social sont surtout sollicités pour les agents qui rencontrent un handicap ou les agents de retour d'un congé longue maladie.

Le champ de la vie professionnelle revêt une grande importance en raison de la nature même des actions à mener avec l'agent et les partenaires institutionnels.

➤ **De l'individuel au collectif**

Les missions des assistants de service social du personnel s'organisent autour de deux axes qui sont en constante interaction, à savoir la prévention et l'aide à la personne.

La prévention doit s'entendre au sens large. Par leur activité professionnelle, les assistants sociaux du personnel, repèrent les difficultés socioprofessionnelles des agents. Leur technicité permet d'accompagner les changements, d'analyser, de prévenir les situations à risque et de contribuer à la veille sociale.

La prévention des risques sociaux est l'une des composantes de cette mission de prévention. La mise en place d'actions collectives en est un des modes d'intervention.

Celles-ci sont construites autour des problématiques ou des besoins repérés. Elles prennent des formes différentes en fonction de leurs objectifs, du public visé, des moyens et des spécificités locales ; forums, plaquettes d'informations, groupes de parole, réunions d'information et de sensibilisation.

En 2006, des actions de sensibilisation dans le cadre de **la prévention du risque surendettement** ont été reconduites : *comment choisir son crédit ? L'accession à la propriété, les crédits à la consommation, mieux gérer son budget, la maladie et les conséquences financière...*

Des actions sur d'autres thèmes ont été menées : des groupes d'information et d'échange sur *la petite enfance, les relations parents / adolescents, des séances de sensibilisation sur la préparation à la retraite, la maladie, la protection sociale, l'action sociale, un forum éco-citoyen en administration centrale*.

Conclusion

En 2006, les assistants sociaux de personnel ont continué à développer leurs modes d'interventions ; individuels ou collectifs. Leurs compétences professionnelles, leur présence dans les services et les nombreux échanges qu'ils ont avec les différents acteurs institutionnels font qu'ils ont accompagné les changements et contribué à *la veille sociale*.

ANNEXES

1.1 Enveloppe et poids des différentes catégories de prestations

Services	Effectif de référence du service	Effectif logé 2006	Nombre de sites	Nombre personnes bénéficiaires action sociale sous QF	% QF / effectif de réf.	% QF / effectif logé	Dotation 2006
Région Alsace	266	266	4	50	19%	19%	171 900
Région Aquitaine	441	457	6	121	27%	26%	249 600
Région Auvergne	226	235	5	99	44%	42%	153 201
Région Bourgogne	250	274	5	112	45%	41%	163 219
Région Bretagne	407	466	10	40	10%	9%	182 756
Région Centre	378	390	8	134	35%	34%	207 389
Région Champagne Ardennes	223	235	6	118	53%	50%	122 488
Région Corse	82	84	2	58	71%	69%	53 237
Région Franche Comté	210	220	7	160	76%	73%	105 000
Région Ile de France	1609	1764	9	319	20%	18%	964 702
Région Languedoc Roussillon	356	396	6	270	76%	68%	245 169
Région Limousin	144	168	4	53	37%	32%	91 500
Région Lorraine	321	335	5	215	67%	64%	211 497
Région Midi Pyrénées	436	477	9	276	63%	58%	218 061
Région Nord Pas de Calais	569	620	4	333	58%	54%	307 126
Région Basse-Normandie	242	263	4	93	38%	35%	108 226
Région Haute-Normandie	266	315	6	101	38%	32%	186 876
Région Pays de la Loire	458	504	6	222	48%	44%	240 182
Région Picardie	273	305	4	91	33%	30%	151 500
Région Poitou Charentes	258	281	5	155	60%	55%	138 407
Région PACA	628	755	1	148	24%	20%	417 674
Région Rhône Alpes	806	907	9	289	36%	32%	613 109
DOM - TOM	388	370	5	113	33%	28%	279 197
Administration centrale	1240	1355	1	103	8%	8%	850 000
TOTAUX	10 478	11 442	131	3 673	35%	32%	6 432 016

1.2 Enveloppe et poids des différentes catégories de prestations

Services	Part restauration par effectif de référence	Part restauration par effectif logé	Poids des dépenses de restauration / dotation	Enveloppe ACTION SOCIALE (hors restau.)	Part / agent action sociale selon effectif de référence	Part / agent action sociale selon effectif logé
Région Alsace	223	223	35%	89 000	335	335
Région Aquitaine	135	131	24%	147 303	334	322
Région Auvergne	223	215	33%	98 901	438	421
Région Bourgogne	241	220	37%	96 551	386	352
Région Bretagne	119	104	27%	130 176	320	279
Région Centre	150	146	27%	126 923	336	325
Région Champagne Ardennes	56	53	10%	103 394	463	440
Région Corse	226	220	35%	32 037	391	381
Région Franche Comté	36	34	7%	71 000	338	323
Région Ile de France	322	294	54%	434 925	270	247
Région Languedoc Roussillon	300	270	44%	141 872	398	358
Région Limousin	249	213	39%	56 500	393	336
Région Lorraine	195	187	30%	148 908	464	445
Région Midi Pyrénées	85	78	17%	172 646	396	362
Région Nord Pas de Calais	91	84	17%	223 112	392	360
Région Basse-Normandie	101	93	23%	87 458	362	333
Région Haute-Normandie	229	193	33%	114 051	429	362
Région Pays de la Loire	163	148	31%	150 182	328	298
Région Picardie	173	155	31%	101 500	372	333
Région Poitou Charentes	68	63	13%	115 362	446	411
Région PACA	386	321	58%	174 972	279	232
Région Rhône Alpes	223	198	29%	418 165	519	461
DOM - TOM	281	1 592	38%	145 881	427	401
Administration centrale	369	338	54%	306 352	247	226
TOTAUX	231	212	38%	3 687 171	352	322

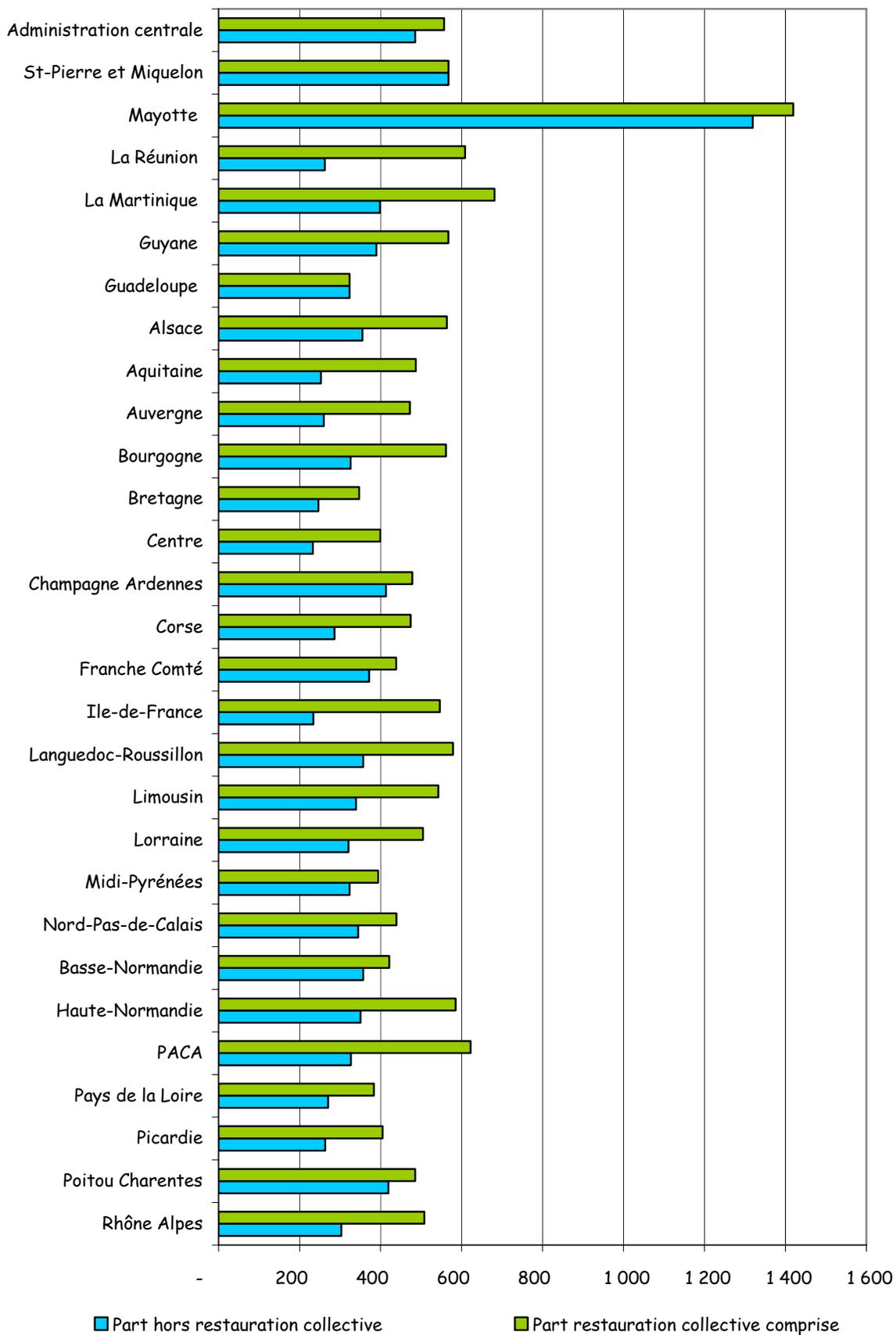
1.3 Enveloppe et poids des différentes catégories de prestations

Services	Poids de l'aide à l'éducation / enveloppe hors restauration	Poids des aides ind. aux enfants / enveloppe hors restauration	Poids des aides individuelles familles / enveloppe hors restauration	Poids des aides individuelles adultes / enveloppe hors restauration	Poids des aides au nouveau logement / enveloppe hors restauration	Poids des prestations inter et ministérielles / enveloppe hors restauration
Région Alsace	11%	12%	0%	4%	4%	32%
Région Aquitaine	23%	9%	1%	3%	6%	38%
Région Auvergne	25%	4%	1%	27%	5%	36%
Région Bourgogne	24%	7%	2%	4%	5%	37%
Région Bretagne	27%	15%	4%	13%	4%	51%
Région Centre	16%	11%	2%	0%	6%	35%
Région Champagne Ardennes	23%	8%	1%	23%	6%	38%
Région Corse	7%	6%	0%	27%	3%	16%
Région Franche Comté	25%	16%	0%	32%	7%	47%
Région Ile de France	12%	12%	1%	5%	7%	33%
Région Languedoc Roussillon	12%	8%	0%	6%	5%	25%
Région Limousin	16%	6%	0%	20%	4%	26%
Région Lorraine	14%	9%	1%	7%	7%	31%
Région Midi Pyrénées	18%	11%	1%	15%	6%	37%
Région Nord Pas de Calais	15%	14%	3%	12%	6%	37%
Région Basse-Normandie	27%	10%	2%	0%	7%	46%
Région Haute-Normandie	12%	15%	3%	10%	4%	34%
Région Pays de la Loire	22%	14%	3%	9%	4%	43%
Région Picardie	13%	8%	1%	0%	5%	27%
Région Poitou Charentes	19%	11%	1%	14%	0%	32%
Région PACA	18%	14%	0%	21%	7%	39%
Région Rhône Alpes	13%	6%	1%	16%	3%	23%
DOM - TOM	20%	6%	0%	5%	2%	28%
Administration centrale	5%	0%	0%	0%	5%	5%
TOTAUX	16%	9%	1%	10%	5%	31%

1.4 Enveloppe et poids des différentes catégories de prestations

Services	Poids des prestations locales / enveloppe hors restauration	Subvention aux associations / enveloppe hors restauration	Subvention aux associations / dotation	Poids des autres dépenses collectives / enveloppe hors restauration	Poids du Noël des enfants / enveloppe hors restauration	Poids des actions collectives / enveloppe hors restauration	Poids des dépenses d'action sociale / dotation
Région Alsace	19%	22%	11%	9%	5%	40%	65%
Région Aquitaine	3%	24%	14%	25%	4%	57%	76%
Région Auvergne	27%	19%	12%	4%	3%	28%	67%
Région Bourgogne	34%	17%	10%	1%	4%	25%	63%
Région Bretagne	18%	24%	17%	3%	11%	41%	73%
Région Centre	1%	32%	20%	0%	6%	42%	73%
Région Champagne Ardennes	25%	22%	19%	16%	7%	46%	90%
Région Corse	30%	23%	14%	7%	6%	40%	65%
Région Franche Comté	40%	33%	22%	8%	6%	53%	93%
Région Ile de France	6%	27%	12%	5%	8%	52%	46%
Région Languedoc Roussillon	20%	32%	18%	11%	4%	51%	56%
Région Limousin	36%	28%	17%	0%	4%	35%	61%
Région Lorraine	8%	20%	14%	8%	9%	40%	70%
Région Midi Pyrénées	17%	25%	20%	7%	7%	40%	83%
Région Nord Pas de Calais	12%	31%	22%	4%	7%	44%	83%
Région Basse-Normandie	0%	28%	23%	0%	6%	35%	77%
Région Haute-Normandie	10%	31%	19%	0%	7%	43%	67%
Région Pays de la Loire	10%	27%	17%	0%	7%	39%	69%
Région Picardie	0%	27%	18%	6%	5%	39%	69%
Région Poitou Charentes	19%	17%	14%	11%	7%	37%	87%
Région PACA	21%	17%	7%	17%	0%	35%	42%
Région Rhône Alpes	18%	7%	5%	4%	4%	19%	71%
DOM - TOM	5%	36%	20%	6%	4%	50%	62%
Administration centrale	1%	21%	8%	0%	6%	43%	46%
TOTAUX	13%	23%	13%	6%	6%	40%	62%

2. Parts « Agents »



3. Restauration collective

Services	Effectif logé	Nombre total de repas servis en 2006 (tous types de restaurants confondus)	dont nombre de repas bénéficiant de la subvention \$51 (subvention interministérielle)	dont nombre de repas servis au titre du \$54 (restaurants privés/de quartier)	Moyenne de repas servis en 2006 par agent	Taux de fréquentation annuel moyen corrigé 2006	Subvention administrative globale 2006 \$51+\$52+\$54	2005	2006	% variation	Prix du repas à la charge de l'agent 2006	Prise en charge administrative moyenne par repas 2006	Aménagement coin Repas
Région Alsace	266	17 253	13 566	3 182	65	35%	59 318	8,32	7,10	-15%	3,66	3,44	0
Région Aquitaine	457	27 458	17 575	31	60	32%	81 532	6,63	6,57	-1%	3,60	2,97	0
Région Auvergne	235	11 673	8 008	0	50	27%	50 501	4,69	4,86	4%	0,53	4,33	0
Région Bourgogne	274	15 427	10 200	6 323	56	30%	60 341	7,25	7,51	4%	3,60	3,91	3 105
Région Bretagne	466	15 070	10 239	1 840	32	17%	48 611	6,68	6,95	4%	3,72	3,23	0
Région Centre	390	23 062	16 759	0	59	32%	56 813	5,37	5,44	1%	2,98	2,46	113
Région Champagne Ardennes	235	6 372	4 967	0	27	15%	17 069	5,70	5,80	2%	3,12	2,68	0
Région Corse	84	7 682	6 206	6 776	91	49%	18 510	7,90	9,40	19%	6,99	2,41	54
Région Franche Comté	220	5 818	3 593	164	26	14%	18 240	5,99	6,47	8%	3,33	3,14	4 146
Région Ile de France	1 764	123 267	105 681	0	70	38%	518 577	7,39	7,57	3%	3,37	4,21	0
Région Languedoc Roussillon	396	23 801	12 178	5 135	60	32%	106 778	7,52	7,98	6%	3,49	4,49	0
Région Limousin	168	9 805	7 265	0	58	32%	35 842	6,78	7,33	8%	3,67	3,66	0
Région Lorraine	335	22 970	18 625	16 137	69	37%	62 589	7,67	8,35	9%	5,63	2,72	149
Région Midi Pyrénées	477	14 829	8 708	2 529	31	17%	37 000	6,18	7,14	16%	4,64	2,50	0
Région Nord Pas de Calais	620	24 923	18 006	1 604	40	22%	51 926	5,35	5,98	12%	3,89	2,08	0
Région Basse-Normandie	263	7 508	5 337	0	29	15%	24 398	7,36	7,65	4%	4,40	3,25	0
Région Haute-Normandie	315	17 611	16 906	0	56	30%	60 849	5,31	5,21	-2%	1,75	3,46	0
Région Pays de la Loire	504	28 333	18 982	0	56	30%	74 605	5,89	5,96	1%	3,32	2,63	0
Région Picardie	305	12 911	11 078	0	42	23%	47 182	7,44	7,70	4%	4,05	3,65	0
Région Poitou Charentes	281	7 401	4 300	268	26	14%	17 575	5,69	5,98	5%	3,61	2,37	0
Région PACA	755	40 021	20 010	19 210	53	29%	242 702	9,50	10,50	11%	4,44	6,06	223
Région Rhône Alpes	907	55 918	30 521	6 807	62	33%	179 546	8,16	8,72	7%	5,51	3,21	2 487
DOM - TOM	370	46 780	27 355	16 056	492	53%	132 909	7,13	9,40	4%	6,20	3,20	4 558
Administration centrale	1 355	140 204	140 204	0	0	56%	457 508	7,56	7,19	-5%	3,93	3,26	0
TOTAUX	11 442	706 097	536 269	86 062	62	33%	2 460 922	7,05	7,44	6%	3,96	3,49	14 835

4. L'aide au logement

Services	Nombre de changements de résidence	nombre d'agents bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par agent	% bénéficiaires
Région Alsace	15	9	450	3 519	391	60%
Région Aquitaine	16	12	675	8 114	676	75%
Région Auvergne	7	7	875	5 339	763	100%
Région Bourgogne	11	9	525	4 930	548	82%
Région Bretagne	14	10	485	4 946	495	71%
Région Centre	21	18	450	7 448	414	86%
Région Champagne Ardennes	15	15	450	6 444	430	100%
Région Corse	4	3	450	954	318	75%
Région Franche Comté	13	10	450	4 884	488	77%
Région Ile de France	109	66	450	31 743	481	61%
Région Languedoc Roussillon	13	13	450	6 633	510	100%
Région Limousin	4	4	450	2 070	518	100%
Région Lorraine	23	21	450	10 418	496	91%
Région Midi Pyrénées	26	22	450	10 800	491	85%
Région Nord Pas de Calais	36	31	450	12 879	415	86%
Région Basse-Normandie	9	9	675	5 987	665	100%
Région Haute-Normandie	12	10	450	4 770	477	83%
Région Pays de la Loire	14	13	450	6 314	486	93%
Région Picardie	12	12	450	5 499	458	100%
Région Poitou Charentes	0	0	0	0		
Région PACA	29	24	762	12 718	536	81%
Région Rhône Alpes	35	31	4 050	14 596	471	89%
DOM - TOM	6	6	900	3 214	514	100%
Administration centrale	19	19	675	14 323	754	100%
TOTAUX	463	374	15 922	188 539	62	33%

5.1 Aide à l'éducation

Services	AIDE A L'EDUCATION maternelle				AIDE A L'EDUCATION primaire			
	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant
Région Alsace	6	30	187	31	24	30	758	32
Région Aquitaine	9	45	495	55	22	45	1 240	56
Région Auvergne	12	45	644	54	17	45	870	51
Région Bourgogne	8	30	273	34	26	30	872	34
Région Bretagne	24	30	804	34	59	30	2 113	36
Région Centre	19	30	650	34	39	30	1 346	35
Région Champagne Ardennes	20	45	1 022	51	34	45	1 716	50
Région Corse	1	30	39	39	3	30	84	28
Région Franche Comté	13	30	430	33	20	30	640	32
Région Ile de France	67	30	2 244	33	119	30	4 182	35
Région Languedoc Roussillon	10	30	309	31	24	30	907	38
Région Limousin	5	30	170	34	8	45	358	45
Région Lorraine	15	30	457	30	26	30	842	32
Région Midi Pyrénées	19	30	510	27	45	30	1 584	35
Région Nord Pas de Calais	27	36	1 190	44	55	36	2 332	42
Région Basse-Normandie	7	30	318	45	19	30	506	27
Région Haute-Normandie	18	18	30	2	27	30	851	32
Région Pays de la Loire	22	30	775	35	53	30	1 874	35
Région Picardie	6	30	218	36	17	30	597	35
Région Poitou Charentes	11	30	400	36	29	30	939	32
Région PACA	13	31	512	39	29	31	1 204	41
Région Rhône Alpes	24	210	820	34	71	210	2 429	34
DOM - TOM	19	30	698	37	8	30	1 599	200
Administration centrale	10	30	367	37	43	30	1 509	35
TOTAUX	385	39	13 561	36	817	40	31 350	44

5.2 Aide à l'éducation

Services	AIDE A L'EDUCATION collège				AIDE A L'EDUCATION secondaire classique			
	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant
Région Alsace	27	50	1 271	47	13	75	1 027	79
Région Aquitaine	43	113	3 560	83	21	150	2 364	113
Région Auvergne	22	75	1 685	77	11	113	1 177	107
Région Bourgogne	32	75	2 601	81	22	110	2 356	107
Région Bretagne	58	50	3 396	59	37	75	2 937	79
Région Centre	42	50	2 271	54	34	75	2 768	81
Région Champagne Ardennes	26	75	2 053	79	32	113	3 193	100
Région Corse	2	50	100	50	2	75	146	73
Région Franche Comté	25	50	1 389	56	4	75	1 630	407
Région Ile de France	144	50	7 751	54	75	75	6 178	82
Région Languedoc Roussillon	35	50	1 967	56	24	75	1 696	71
Région Limousin	13	75	960	74	11	112	1 079	98
Région Lorraine	40	50	2 105	53	39	75	2 921	75
Région Midi Pyrénées	48	48	2 961	62	27	113	3 120	116
Région Nord Pas de Calais	60	60	4 216	70	36	90	3 756	104
Région Basse-Normandie	28	75	2 541	91	31	113	3 061	99
Région Haute-Normandie	36	50	2 091	58	25	75	2 141	86
Région Pays de la Loire	71	50	3 916	55	56	75	4 400	79
Région Picardie	20	50	495	25	28	75	2 243	80
Région Poitou Charentes	45	75	3 422	76	18	113	2 157	120
Région PACA	35	54	2 675	76	24	83	2 742	114
Région Rhône Alpes	88	350	5 022	57	67	525	5 521	82
DOM - TOM	42	50	2 347	56	34	75	2 637	78
Administration centrale	34	50	2 075	61	27	75	2 588	96
TOTAUX	1 016	72	62 868	63	698	109	63 837	105

5.3 Aide à l'éducation

Services	AIDE A L'EDUCATION secondaire technique				AIDE A L'EDUCATION apprentissage			
	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant
Région Alsace	8	125	940		2	100	223	112
Région Aquitaine	29	150	3 171	109	9	300	1 598	178
Région Auvergne	15	150	2 411	161	3	150	510	170
Région Bourgogne	11	150	1 698	154	5	150	671	134
Région Bretagne	18	100	2 392	133	2	100	325	163
Région Centre	10	100	990	99	5	100	479	96
Région Champagne Ardennes	7	150	995	142	2	150	300	150
Région Corse	3	100	383	128	1	100	130	130
Région Franche Comté	20	100	1 242	62	3	100	358	119
Région Ile de France	46	100	5 288	115	11	100	1 299	118
Région Languedoc Roussillon	15	100	1 684	112	4	100	481	120
Région Limousin	8	150	1 328	166	0	0	0	
Région Lorraine	16	100	1 854	116	10	100	1 101	110
Région Midi Pyrénées	14	150	2 417	173	8	150	1 042	130
Région Nord Pas de Calais	36	120	4 817	134	6	120	636	106
Région Basse-Normandie	15	150	2 622	175	4	150	705	176
Région Haute-Normandie	14	100	1 593	114	6	100	718	120
Région Pays de la Loire	12	100	1 425	119	10	100	1 266	127
Région Picardie	9	100	814	90	7	100	1 682	240
Région Poitou Charentes	15	150	2 100	140	3	150	462	154
Région PACA	13	109	1 908	146	4	104	602	144
Région Rhône Alpes	31	500	3 334	108	13	400	1 617	124
DOM - TOM	15	100	1 655	110	1	100	114	114
Administration centrale	0	100	0		2	100	260	130
TOTAUX	380	136	47 057	127	121	130	16 578	138

5.4 Aide à l'éducation

Services	AIDE A L'EDUCATION études supérieures				Complément aide études supérieures			
	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant
Région Alsace	16	250	4 035	252	6	200	1 136	189
Région Aquitaine	42	300	13 670	325	23	300	7 440	323
Région Auvergne	43	300	12 015	279	21	300	5 592	266
Région Bourgogne	33	300	9 411	285	26	200	4 868	187
Région Bretagne	74	200	15 203	205	42	200	8 552	204
Région Centre	40	200	7 561	189	24	200	4 299	179
Région Champagne Ardennes	30	300	8 682	289	19	300	5 727	301
Région Corse	4	200	840	210	3	200	580	193
Région Franche Comté	38	200	7 324	193	24	200	4 622	193
Région Ile de France	92	200	19 840	216	20	200	4 392	220
Région Languedoc Roussillon	38	200	7 586	200	16	200	2 964	185
Région Limousin	13	300	3 393	261	6	300	1 578	263
Région Lorraine	39	200	7 896	202	19	200	3 664	193
Région Midi Pyrénées	57	300	11 925	209	33	300	8 257	250
Région Nord Pas de Calais	53	240	14 276	269	15	200	2 778	185
Région Basse-Normandie	37	300	10 405	281	17	200	3 554	209
Région Haute-Normandie	23	200	4 800	209	6	200	1 180	197
Région Pays de la Loire	68	200	13 562	199	31	200	5 772	186
Région Picardie	27	200	3 730	138	13	200	2 982	229
Région Poitou Charentes	32	300	10 050	314	12	200	2 408	201
Région PACA	36	218	16 350	460	16	204	5 108	311
Région Rhône Alpes	121	1 400	25 194	208	49	1200	10 124	207
DOM - TOM	52	200	11 620	223	30	200	6 524	217
Administration centrale	24	200	6 184	258	5	200	1 040	208
TOTAUX	1 032	288	245 551	245	476	263	105 140	221

5.5 Aide à l'éducation

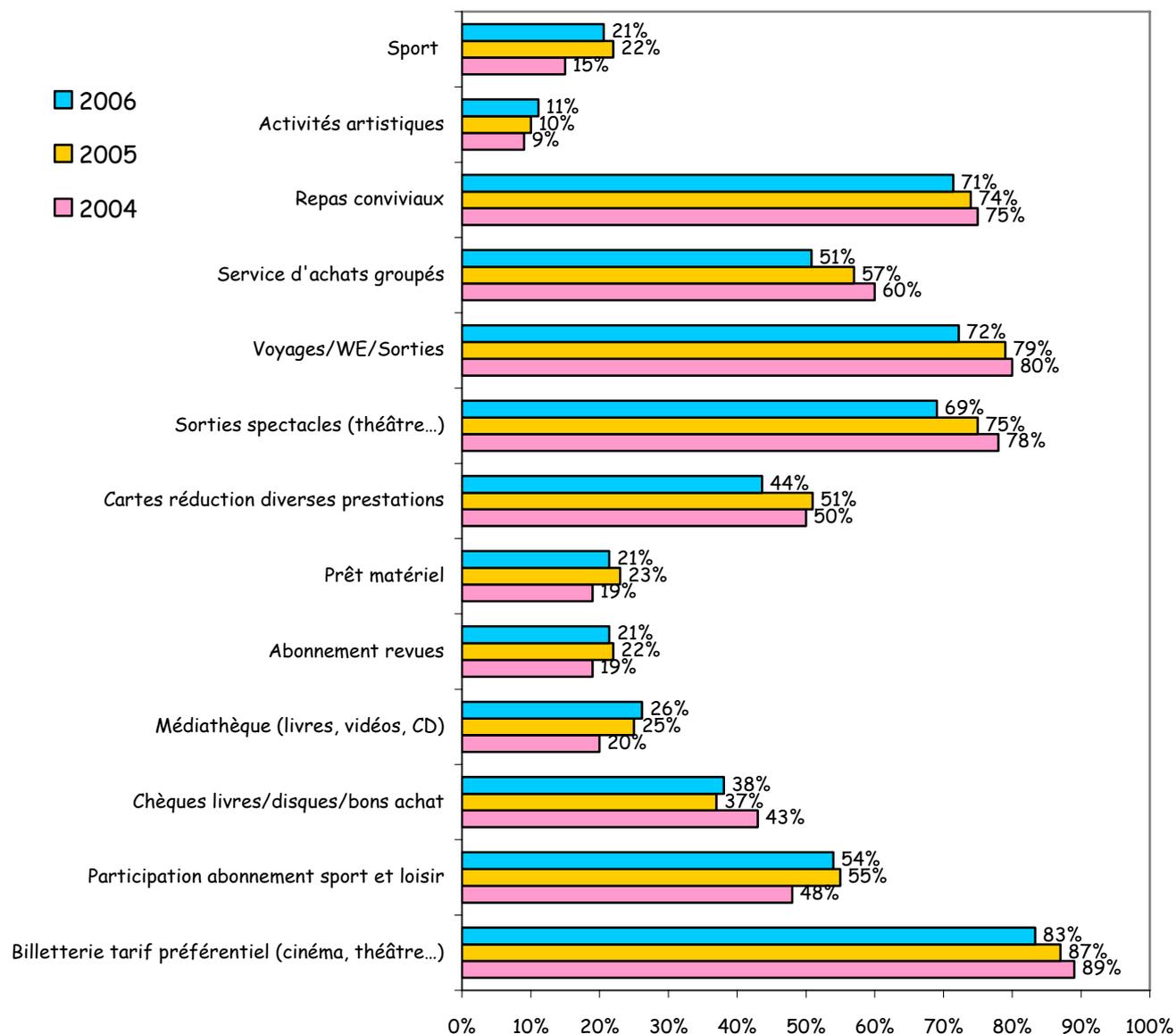
Services	TOTAL AIDE A L'EDUCATION			
	nombre d'enfants bénéficiaires	montant de base	dépense	coût moyen par enfant
Région Alsace	102	108	9 576	94
Région Aquitaine	175	175	33 537	192
Région Auvergne	123	147	24 904	202
Région Bourgogne	137	131	22 750	166
Région Bretagne	272	98	35 721	131
Région Centre	189	98	20 362	108
Région Champagne Ardennes	151	147	23 688	157
Région Corse	16	98	2 302	144
Région Franche Comté	123	98	17 634	143
Région Ile de France	554	98	51 174	92
Région Languedoc Roussillon	150	98	17 594	117
Région Limousin	58	127	8 864	153
Région Lorraine	185	98	20 839	113
Région Midi Pyrénées	218	140	31 815	146
Région Nord Pas de Calais	273	113	34 000	125
Région Basse-Normandie	141	131	23 712	168
Région Haute-Normandie	149	97	13 404	90
Région Pays de la Loire	292	98	32 989	113
Région Picardie	114	98	12 761	112
Région Poitou-Charentes	153	131	21 937	143
Région PACA	155	104	31 101	201
Région Rhône Alpes	415	599	54 060	130
DOM - TOM	207	85	27 194	131
Administration centrale	140	98	14 023	100
TOTAUX	4 492	134	585 942	136

6.1 Les associations locales

Services	Convention Association/ Administration	Nombre adhérents 2006	% adhérents /effectif logé	Montant subvention 2006 (hors Noël)	Montant par adhérent	% subvention /dotation globale (hors restau.)	Subvention spécifique Noël	Montant budget global association 2006
Région Alsace	1	153	58%	19 586	128	22%	8350	28 618
Région Aquitaine	4	358	78%	35 671	100	24%	10334	55 329
Région Auvergne	1	208	89%	18 460	89	19%	5224	25 562
Région Bourgogne	3	229	84%	16 580	72	17%	1420	40 700
Région Bretagne	4	432	93%	31 087	72	24%	4287	62 161
Région Centre	0	295	76%	41 010	139	32%	120	52 094
Région Champagne Ardennes	1	173	74%	22 748	131	22%	0	23 109
Région Corse	0	77	92%	7 385	96	23%	2978	22 380
Région Franche Comté	5	209	95%	23 410	112	33%	0	33 396
Région Ile de France	3	1 283	73%	115 871	90	27%	5357	174 282
Région Languedoc Roussillon	0	306	77%	45 251	148	32%	0	53 542
Région Limousin	0	146	87%	15 774	108	28%	3700	22 960
Région Lorraine	0	333	99%	29 094	87	20%	1500	57 644
Région Midi Pyrénées	9	353	74%	42 531	120	25%	0	42 531
Région Nord Pas de Calais	2	593	96%	68 930	116	31%	20280	89 210
Région Basse-Normandie	4	203	77%	24 666	122	28%	4275	70 070
Région Haute-Normandie	2	261	83%	35 434	136	31%	7050	42 484
Région Pays de la Loire	5	398	79%	41 075	103	27%	405	41 480
Région Picardie	2	361	118%	27 000	75	27%	7050	82 276
Région Poitou Charentes	5	259	92%	19 385	75	17%	2994	47 078
Région PACA	5	468	62%	29 842	64	17%	25088	59 610
Région Rhône Alpes	6	1 020	112%	78 755	77	19%	12197	103 061
DOM - TOM	2	271	78%	40 258	182	36%	6 884	61 550
Administration centrale	2	583	43%	64 088	110	21%	9200	549 879
TOTAUX	53	7 592	66%	772 507	110	26%	109 078	1 628 637

6.2 Les associations locales

REPARTITIONS DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LES ASSOCIATIONS



7. Les aides financières

Région	SECOURS						PRETS				
	Effectif de référence 2006	Nombre de dossiers accordés	% dossiers accordés/effectif	Total des secours par structure	Moyenne par dossier	Part par effectif de référence	Nombre de dossiers accordés	% dossiers accordés/effectif	Total des prêts accordés par structure	Moyenne par dossier	Part par effectif de référence
Administration centrale	1 154	31	2,7%	30 352	979	26	5	0,4%	5 300	1 060	5
PACA	643	23	3,6%	21 599	939	34	3	0,5%	6 200	2 067	10
Basse-Normandie	218	5	2,3%	3 713	743	17	0	0,0%	0	0	0
Corse	85	3	3,5%	3 250	1 083	38	0	0,0%	0	0	0
Bourgogne	246	9	3,7%	9 914	1 102	40	4	1,6%	8 600	2 150	35
Franche Comté	192	12	6,3%	10 008	834	52	1	0,5%	2 200	2 200	11
Midi-Pyrénées	409	31	7,6%	24 174	780	59	6	1,5%	11 600	1 933	28
Aquitaine	408	14	3,4%	13 087	935	32	3	0,7%	3 700	1 233	9
Languedoc Roussillon	357	19	5,3%	17 395	916	49	7	2,0%	12 300	1 757	34
Bretagne	368	12	3,3%	13 950	1 163	38	3	0,8%	6 200	2 067	17
Pays de la Loire	438	13	3,0%	12 627	971	29	4	0,9%	8 600	2 150	20
Centre	369	8	2,2%	6 830	854	19	3	0,8%	5 600	1 867	15
Champagne Ardennes	219	2	0,9%	2 025	1 013	9	1	0,5%	2 200	2 200	10
Lorraine	316	13	4,1%	11 787	907	37	3	0,9%	5 400	1 800	17
Nord Pas de Calais	587	19	3,2%	16 003	842	27	7	1,2%	12 171	1 739	21
Auvergne	211	8	3,8%	9 016	1 127	43	1	0,5%	2 200	2 200	10
Alsace	245	3	1,2%	2 440	813	10	0	0,0%	0	0	0
Rhône Alpes	791	19	2,4%	16 010	843	20	11	1,4%	19 500	1 773	25
Ile de France	1 688	71	4,2%	58 582	825	35	16	0,9%	23 900	1 494	14
Haute-Normandie	263	6	2,3%	6 691	1 115	25	0	0,0%	0	0	0
Picardie	268	17	6,3%	17 756	1 044	66	9	3,4%	16 400	1 822	61
Poitou Charentes	255	1	0,4%	1 250	1 250	5	0	0,0%	0	0	0
Limousin	134	3	2,2%	2 240	747	17	0	0,0%	0	0	0
Guadeloupe	78	4	5,1%	4 750	1 188	61	2	2,6%	4 200	2 100	54
Guyane	52	4	7,7%	4 100	1 025	79	2	3,8%	3 200	1 600	62
Martinique	76	0	0,0%	0	0	0	1	1,3%	2 000	2 000	26
Réunion	118	8	6,8%	10 100	1 263	86	2	1,7%	3 600	1 800	31
Saint Pierre & Miquelon	9	0	0,0%	0	0	0	0	0,0%	0	0	0
Mayotte	49	3	6,1%	3 000	1 000	61	0	0,0%	0	0	0
Total	10 246	361	3,5%	332 649	921	1 014	94	0,9%	165 071	1 756	515

8. La consommation des crédits

Services	Budget prévisionnel (BOP validé)	Dépense	Taux de consommation
Alsace	171 900	155 951	91%
Aquitaine	236 000	225 133	95%
Auvergne	153 201	140 812	92%
Bourgogne	163 114	157 298	96%
Bretagne	198 060	191 655	97%
Centre	166 977	156 907	94%
Champagne Ardennes	111 925	152 537	136%
Corse	48 574	46 082	95%
Franche Comté	105 000	124 025	118%
Ile-de-France	1 155 000	917 789	79%
Languedoc Roussillon	240 000	243 722	102%
Limousin	91 500	90 690	99%
Lorraine	199 000	177 042	89%
Midi Pyrénées	218 061	200 109	92%
Nord-Pas-de-Calais	298 880	262 536	88%
Basse-Normandie	108 226	97 334	90%
Haute-Normandie	172 326	161 524	94%
Pays de la Loire	240 182	215 130	90%
Picardie	125 000	141 847	113%
Poitou Charentes	138 407	123 634	89%
PACA	417 673	423 376	101%
Rhône Alpes	497 128	482 474	97%
DTEFP Guadeloupe	38 600	66 389	172%
DTEFP Guyane	49 000	40 729	83%
DTEFP Martinique	36 000	42 090	117%
DTEFP Réunion	81 500	80 832	99%
DTEFP Saint-Pierre et Miquelon	22 150	7 302	33%
DTEFP Mayotte	8 896	17 145	193%
Administration centrale	880 000	651 448	74%
TOTAUX	6 372 280	5 793 543	91%